www.agstg.ch

Albatros

Edition N°. 26 • Mars 2010 • Tirage 6000 ex. en français, allemand et italien

Photo: Fotolia.com/V. Kudryavtsev

Expériences sur animaux pour les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage

Des expériences sur animaux sont-elles encore réalisées pour les produits cosmétiques?

Que dit la loi au sujet des expériences sur animaux pour les produits cosmétiques?

Méthodes de test sans expériences sur animaux pour les produits cosmétiques

CA AVS • Communauté d'Action *Antivivisectionnistes Suisses* • Ligue nationale de l'antivivisection

Sommaire

2 Editorial
3 Expériences sur animaux pour les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage
7 Pour les entreprises: banque de données produits cosmétiques
7 Projet: Cosmétique sans vivisection
8 Soutenez la cosmétique sans vivisection
9 Listes: quelles entreprises ont-elles répondu jusqu'ici?
10 Botox: un massacre d'animaux pour la vanité
11 Action en ligne contre les expériences sur animaux pour le Botox
11 La directive de l'UE en matière de cosmétiques
12 REACH (ordonnance UE sur les produits chimiques)
13 Actualités du monde entier
14 Labels sans expériences sur animaux
15 Expériences sur animaux pour les ingrédients chimiques
17 Procédures de test in vitro
18 Enfants et adolescents: le bovin
20 Stoppez la vente de foie gras chez Migros
22 Merci à toutes les donatrices et à tous les donateurs!
22 Activistes recherchés pour les stands d'information
22 CA *AVS* à présent sur Facebook
23 Protestation silencieuse: Pour une Migros sans foie gras!
23 Action éclair: Des porcs sauvés d'une mort atroce
23 Annexes à «Albatros»: feed-back et réactions
23 Lettres aux lecteurs
24 Caricature «Cosmétique sans vivisection»

Annexes:
cartes de protestation: Migros et les Pouilles
Modèle de lettre: Cosmétique sans vivisection

Responsables d'édition

Editeur:
CA *AVS* • Communauté d'Action Antivivisectionnistes Suisses
Ligue nationale de l'antivivisection
Brisiweg 34 • CH-8400 Winterthur
Tél./Fax +41 (0)52 213 11 72
www.agstg.ch • office@agstg.ch

Présidente: Maya Conoci

Rédaction: Andreas Item

Lectrice: Josie Wendt

Traductions en français:
Katherine Cadury

Traductions en italien:
Dolores Helfenstein-Castelli et Claudia Mariani

Tirage: 6000 ex. au total

Imprimerie: Druckerei Appenzeller Volksfreund, 9050 Appenzell

Mise en page: Tina Hanser, www.blattwerke.ch

Parution: 4 éditions par année en allemand, français et italien

Prix/Abonnement:
Pour les membres CA *AVS* gratuit.
Abonnement, voir Boutique à l'intérieur

Dons/paiements:
Compte postal: 40-7777-6
IBAN CH45 0900 0000 4000 7777 6
SWIFT Code/BIC: POFICHBEXXX
Banque destinataire: Swiss Post, PostFinance, Nordring 8, CH-3030 Berne
Numéro de compensation: 09000

Reproduction autorisée dans la mesure où elle indique la source initiale. Les textes signés ne reflètent pas forcément l'opinion de la CA *AVS*. Les auteurs des textes en sont responsables.

Lever de rideau … sur la grippe porcine!

C'est à peu près ce qui se sera dit voici environ trois ans lors d'une rencontre des groupes pharmaceutiques les plus puissants. La toute dernière invention a été présentée comme le serait une voiture ou un appareil électronique. Mais cette rencontre (inofficielle) n'est consacrée ni à une nouvelle voiture ni à un nouveau lecteur de MP3, mais à une «nouvelle» maladie.

Toutefois, le système de corruption du pharma-marketing, déjà parfait en soi, comportait encore une erreur décisive. On peut certes acheter des experts et des autorités et créer des angoisses et la panique, mais cela ne garantit de loin pas un chiffre d'affaires maximal.

Une idée pas vraiment nouvelle est revenue à la vie: les contrats d'asservissement étatiques. Au lieu de se donner la peine de la colporter séparément chez toutes les autorités, on «vend» aux gouvernements des contrats d'asservissement, qui garantissent une grande quantité d'achat d'un vaccin aussitôt que l'OMS proclamera le plus haut niveau pandémique pour une maladie. Or, il ne fallait plus que l'OMS …

Vous en souvenez-vous? La grippe porcine?
Quelques jours déjà après que les premiers cas de grippe porcine ont été diagnostiqués au Mexique, Sir Roy Anderson (un conseiller du gouvernement britannique) qualifiait déjà la grippe porcine de pandémie. Presque au même moment, il faisait encore la publicité du vaccin Pandemrix. Il avait probablement oublié de mentionner qu'il gagnait chaque année l'équivalent d'environ CHF 200 000 comme lobbyiste de GlaxoSmithKline (fabricant du Pandemrix).

Un bon mois plus tard, l'OMS a hissé la grippe porcine au plus haut niveau d'une pandémie, respectivement, comme la grippe porcine ne remplissait pas les critères à cet effet, l'OMS a adapté les critères. Ensuite l'hystérie, pardon, la pandémie ne pouvait plus être stoppée.

Je pourrais remplir des livres entiers de tout ce qui, en rapport avec la grippe porcine, devrait entrer dans l'histoire comme une leçon magistrale pour la mafia. Mais tout a déjà été écrit quelque part. J'aimerais cependant répéter encore une fois une chose, une loi fondamentale importante, que m'a apportée la médecine officielle:

une vaccination, comme nous le savons de la vaccination normale contre la grippe, n'est toujours utile que contre un seul virus précis de la grippe. Si le virus se transforme ou s'il survient un virus de la grippe différent de celui qu'on attendait, la vaccination est alors pratiquement sans effet.

Or, on voulait nous refiler une vaccination contre le virus assez inoffensif de la grippe porcine. La justification, qui est ainsi totalement indéfendable, de la raison pour laquelle il fallait se protéger contre un virus inoffensif? Le virus pourrait muter et alors …
AÏE!

N'oublions pas tous les scénarios d'horreur autour du SARS, de l'hépatite, du sida, de l'Ebola, de l'ESB, de la grippe aviaire, de la grippe porcine … d'ici trois ans, le scénario se répétera probablement. Peut-être dira-t-on alors:
Bienvenue! Et maintenant, le rideau se lève … pour la peste équine!

Andreas Item

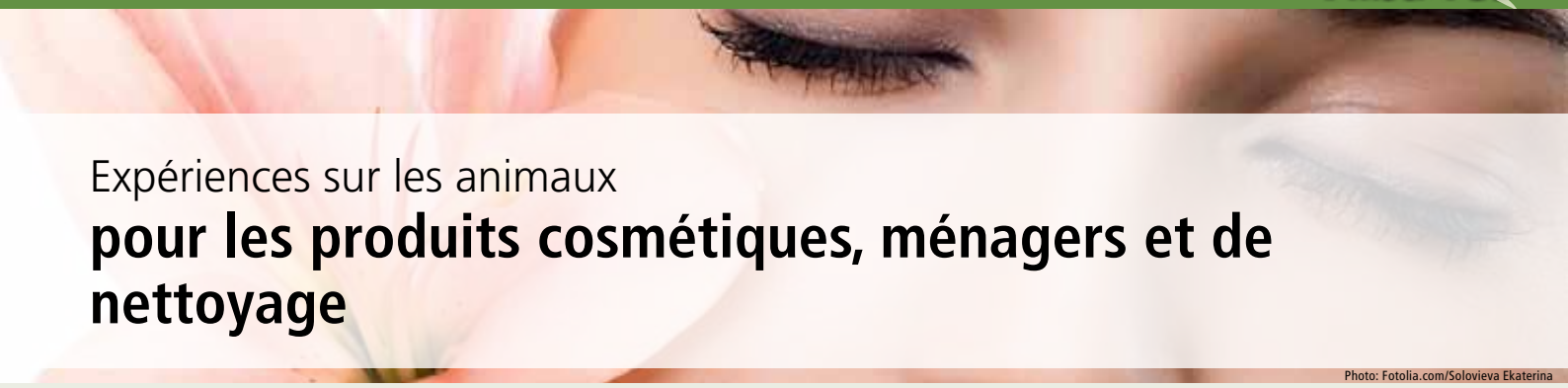

Photo: Fotolia.com/Solovieva Ekaterina

Expériences sur les animaux

pour les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage

***«Aucun animal ne doit souffrir pour ma crème et mon nettoyant ménager.»* C'est le vœu d'un nombre croissant de consommatrices et consommateurs. Divers labels et logos ornent toutes sortes de produits cosmétiques et prospectus publicitaires et suggèrent aux clients qu'ils ne soutiennent pas d'expériences sur animaux avec l'achat de ce produit. Mais la prudence est de mise: des slogans comme «Sans expériences sur animaux», «Non testé sur animaux» ou «Ce produit n'a pas été testé sur des animaux» ne sont pas protégés légalement. Tout fabricant peut simplement faire sa publicité ainsi – ce dont beaucoup profitent sans scrupules. Malheureusement, ces slogans ne sont toutefois dans la plupart des cas rien d'autre qu'une tromperie malintentionnée des consommateurs.**

Les expériences sur animaux pour les produits cosmétiques sont interdites en UE. Egalement interdite, la vente de produits cosmétiques qui ont été testés sur animaux à partir d'une date fixe – peu importe le pays où les produits ont été fabriqués.

De nombreuses entreprises qualifient leurs produits de sans expériences sur les animaux. Mais ce que les producteurs cachent sciemment en l'occurrence, c'est que souvent des milliers d'animaux ont dû mourir dans d'atroces souffrances pour les ingrédients de leurs produits. En effet, chaque nouvelle matière première chimique doit être testée dans diverses expériences sur animaux. Or, afin qu'une nouvelle matière première ne tombe pas sous l'interdiction d'expériences sur animaux pour les produits cosmétiques, cette matière première est encore employée à côté pour un autre domaine d'utilisation. Ceci peut p. ex. être comme partie intégrante d'un spray de peinture ou d'une crème pour chaussures.

Seuls environ 10 % des ingrédients chimiques des produits cosmétiques sont élaborés exclusivement pour ces derniers. Les 90 % restants des ingrédients chimiques continuent donc d'être testés selon l'ordonnance sur les produits chimiques dans le cadre d'expériences sur les animaux.

Mais heureusement, il existe aussi des entreprises responsables du point de vue de l'éthique, qui s'engagent à n'utiliser que des ingrédients sans expériences sur animaux*.

Pourquoi pratiquer des expériences sur animaux pour les produits cosmétiques?

Lorsqu'une entreprise élabore une nouvelle substance (ingrédient) pour un produit cosmétique, cette entreprise doit tester l'innocuité de cette substance. Ces essais sont prescrits par le législateur. Tous les pays n'ont pas les mêmes prescriptions à cet égard, mais si l'on veut commercialiser son produit au niveau international, il faut réaliser ou faire réaliser ces tests. Aucune expérience sur animaux n'est prescrite pour ces tests. **Mais lorsqu'il s'agit d'une nouvelle matière première chimique, il faut faire des expériences sur animaux à cet effet.**

Une tendance qui se dessine toujours davantage dans le secteur des produits cosmétiques et de nettoyage, c'est l'enrichissement des produits en nano- et microparticules. De nombreuses entreprises veulent absolument être les premières à développer ou à mettre sur le marché un nouveau «nanoproduit».

La nanotechnologie nous a certes apporté à nous les hommes, p. ex. dans la technologie informatique, quelques produits utiles. Par contre, son emploi dans les denrées alimentaires et les produits cosmétiques est extrêmement contesté. Il est prouvé que les nanoparticules peuvent endommager l'ADN dans les tissus cellulaires, déclencher un cancer, exercer des effets très toxiques, etc. Les risques sont totalement inestimables. C'est pourquoi on réalise toujours plus d'expériences sur animaux pour des nanoparticules, expériences qui révèlent des effets secondaires graves. Mais les résultats de ces expériences sur animaux n'ont guère d'influence sur l'utilisation de nanoparticules. **Si les résultats de ces expériences sur animaux avaient des conséquences, les nanoparticules seraient interdites dans les denrées alimentaires et les produits cosmétiques.**

Les produits finaux cosmétiques ne peuvent plus être testés sur animaux dans un nombre croissant de pays (la Suisse ne connaît pas d'interdiction!). Au dire des fabricants de cosmétiques, ceci n'aurait toutefois aucun sens, car chacun des ingrédients a été testé à fond.

Quelques grandes entreprises testent néanmoins aussi leurs produits finaux sur des animaux, avec des justifications cousues de fil blanc. Ceci non pas, comme pour les nanoparticules susmentionnées, **pour la protection des consommateurs, mais pour la protection contre les consommateurs.** A l'identique de la procédure des groupes pharmaceutiques, le

secteur cosmétique utilise aussi les résultats des tests sur animaux pour se protéger contre les prétentions en dommages-intérêts de consommateurs lésés par leur produit.

Les expériences sur animaux peuvent-elles au moins augmenter la sécurité pour nous les consommateurs?

Les expériences sur animaux servent à la sécurité des consommateurs. Voilà la justification officielle du massacre de millions d'animaux. Mais les expériences sur les animaux nous protègent-elles vraiment des dommages potentiels qu'un nouveau produit peut causer?

La FDA, l'autorité américaine des médicaments, a déterminé que 92 % des résultats de l'expérimentation animale ne sont pas transposables à l'homme. Et que sur les 8 % restants, environ la moitié des produits développés sur cette base sont retirés du marché ou leurs notices d'emballage doivent être complétées par de graves effets secondaires. Cela signifie que: seuls **4 % des résultats de l'expérimentation animale sont transposables à l'homme.** Et on ne sait naturellement qu'en les testant sur l'homme de quels 4 % il s'agit.

En juillet 2009, une étude du professeur Thomas Hartung, pharmacologue et toxicologue, a été publiée dans le magazine scientifique «Nature». Cette étude démontre que **60 % des substances classifiées dans l'expérimentation animale comme toxiques ne sont pas toxiques pour l'homme.** Ainsi, de nombreux développements sont entravés ou ne sont plus poursuivis parce qu'ils ont justement été classifiés comme toxiques dans l'expérimentation animale. Inversement, l'étude démontre également que des substances toxiques pour nous les humains ne sont généralement pas du tout reconnues parce qu'elles sont bien supportées par les espèces animales utilisées dans l'expérimentation.

Ces exemples peuvent être complétés à volonté par de nombreuses études d'universités et de scientifiques de renom.

Les résultats d'expériences sur animaux ne peuvent pas être transférés à l'homme. Les différences en ce qui concerne la morphologie, la fonction organique, la métabolisation et bien d'autres encore sont trop importantes.

Les expériences sur les animaux servent, comme décrit plus haut, non pas à la sécurité des consommateurs, mais à la sécurité des fabricants vis-à-vis des prétentions en dommages-intérêts.

On ne peut parler d'innocuité qu'une fois qu'un produit a fait ses preuves sur le marché depuis des décennies, sans avoir conduit trop fréquemment à des effets secondaires graves chez l'homme.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer des expériences sur animaux pour les produits cosmétiques!

On connaît et utilise déjà plus de 8000 matières premières pour les produits cosmétiques. Comme le prouvent quelques entreprises responsables et créatives, on peut créer sans cesse de nouveaux produits à partir de ces substances.

Il n'est tout simplement pas nécessaire de développer encore un agent de conservation, colorant ou parfum supplémentaire dont il existe déjà de nombreuses variantes sur le marché depuis des décennies.

Mais malheureusement, l'avidité de maximisation des bénéfices de nombreuses entreprises les rend aveugles à ces faits. Dans leur croyance que seuls les produits avec des matières premières nouvellement conçues se vendent, elles testent sans cesse de nouvelles substances. Mais il s'agit d'une petite partie seulement des ingrédients dont l'effet promet p. ex. d'être une fontaine de jouvence. Généralement il s'agit de parfums, de colorants, d'agents de conservation, de solvants …

Chaque fabricant pourrait recourir pour de nouveaux développements à plus de 8000 ingrédients éprouvés et donc développer sans cesse de nouveaux produits se vendant bien et sans expériences sur les animaux.

Mais qu'en est-il des fabricants voulant absolument recourir à des matières premières chimiques nouvellement développées?

Il existe déjà des méthodes d'essai reconnues sans expériences sur les animaux, qui garantissent la même sécurité, voire une sécurité encore meilleure. Ces procédures de test sont essentiellement des méthodes in vitro. Ces procédures sont absolument fiables, plus rapides à réaliser et aussi plus avantageuses à moyen terme que les expériences sur animaux. Chaque entreprise cosmétique a la possibilité de chercher des méthodes de test sans expériences sur les animaux ou de soutenir leur recherche. Ainsi, les entreprises peuvent se créer elles-mêmes la possibilité de recourir dans un proche avenir à de nombreux ingrédients nouveaux sans avoir à réaliser des expériences sur les animaux. En outre, elles promeuvent ainsi un savoir-faire scientifique novateur, qui s'avérera profitable pour elles dans un proche avenir.

Mais pour le moment la situation est telle que c'est uniquement en renonçant entièrement à des matières premières chimiques nouvellement autorisées qu'un produit sans expériences sur animaux peut être développé.

Est-ce vraiment si «simple» d'élaborer et d'employer des méthodes de recherche sans expériences sur les animaux?

Si nous changions cette question en: **Est-ce vraiment aussi «simple» de développer des méthodes de recherche sans expériences sur les animaux qui soient plus fiables et plus sûres que les expériences sur animaux? – La réponse à cette question serait un: «oui, ça l'est!» franc et massif.**

Mais malheureusement la reconnaissance et ensuite l'emploi légalement obligatoire de ces méthodes de test sont **rendus difficiles, voire presque impossibles par divers groupements d'intérêts.**

De nombreuses **entreprises** craignent, dans la lutte pour des produits sans cesse nouveaux, les nouvelles procédures de test; elles craignent les changements et les innovations. Cela pour une raison simple: pour le moment la loi (grâce à l'intervention massive du lobby de la vivisection) est définie de telle manière que, peu importent les dégâts causés par un produit, l'on est toujours protégé contre les prétentions en responsabilité si l'on a testé le produit sur des animaux. Cela sans égard au fait que les lésions aient été démontrées

dans le cadre d'expériences sur animaux (et non observées) ou qu'elles n'aient pas été démontrées. Ces lois pourraient certes être modifiées, mais pourquoi les groupes devraient-ils s'engager en faveur d'une modification de lois qui leur garantissent pratiquement une protection à 100 % contre les prétentions en dommages-intérêts?

Les **législateurs** aussi, quant à eux, ne se préoccupent manifestement pas particulièrement de ce fait, ou ils sont tellement influencés par le lobby de la vivisection qu'ils ne veulent guère changer quoi que ce soit à cette circonstance. Ceci est prouvé p. ex. par le fait que les législateurs essaient d'entraver par tous les moyens dont ils disposent la reconnaissance et l'emploi de méthodes de test sans expériences sur animaux.

De nombreux **chercheurs et universités** se défendent contre toute innovation quelconque dans la recherche scientifique. Ceci parce qu'ils peuvent s'assurer, avec les expériences sur les animaux, au-delà de leur vivant, de nombreux millions de fonds de recherche et que les expériences sur animaux sont malheureusement toujours le chemin le plus sûr vers un titre de docteur ou professeur pratiquement donné en cadeau.

Enfin et surtout, c'est dans l'ensemble le **lobby de la vivisection** qui défend les intérêts de tous ceux qui gagnent des milliards avec les expériences sur animaux. Leur influence sur les milieux politiques et sociaux ont revêtu des proportions tellement graves que, bien que les expériences sur les animaux soient nocives et peu fiables, elles seront probablement considérées encore plus longtemps comme «étalon or» pour faire miroiter la sécurité aux consommateurs et se protéger elles-mêmes contre des prétentions en dommages-intérêts.

Dans la pratique, la reconnaissance de méthodes de recherche novatrices et sans expériences sur les animaux se présente actuellement de la manière suivante (fortement simplifiée et incomplète):

la méthode de recherche à valider (à reconnaître) sans **expériences sur animaux** doit parvenir au même résultat de test que l'expérience sur animaux devant être remplacée, **qui elle-même n'a jamais été validée (quant à sa fiabilité et à sa sécurité).** Ceci constitue un gros problème, car les résultats des expériences sur animaux sont rarement homogènes, souvent lors de la même expérience, réalisée à diverses institutions, où les résultats de tests obtenus sont totalement contradictoires. Malgré tout, un «test alternatif» doit conduire aux mêmes résultats inégaux et peu fiables.

Dans la pratique, les résultats exigés ont parfois été atteints avec diverses cultures tissulaires et cellulaires animales. Mais il est presque impossible de valider les expériences avec ces cultures tissulaires et cellulaires humaines, car les cultures cellulaires humaines réagissent différemment des cultures cellulaires animales.

C'est paradoxal et inhumain! Les cultures tissulaires et cellulaires humaines permettent de réaliser des affirmations plus précises et plus fiables sur les effets de la substance testée respective sur les humains. Mais comme elles ne fournissent pas les mêmes résultats de test que p. ex. les cultures tissulaires de rats, elles ne sont pas acceptées par la loi!

Pour ces raisons, la reconnaissance d'une méthode de test sans expériences sur animaux peut être retardée pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans!

Mais les expériences sur animaux pour les produits cosmétiques ...

... ne sont-elles pas interdites en Suisse? Pour les produits finis cosmétiques et détergents, il n'est plus réalisé d'expériences sur les animaux en Suisse depuis des années, d'après la déclaration de l'Association suisse des cosmétiques et des détergents (CDS). Egalement selon la statistique officielle sur l'expérimentation animale de Suisse, on ne réalise plus depuis des années déjà des expériences sur les animaux pour ces produits. C'est agréable à entendre, mais ce n'est guère davantage que de la frime. Du point de vue légal, la situation est pire en Suisse qu'en UE.

Il ne suffit pas qu'en Suisse, selon les indications officielles, aucune expérience sur animaux ne soit pratiquée soi-disant pour des produits cosmétiques. S'il en était ainsi, on pourrait finalement promulguer aussi une interdiction légale concrète à cet effet comme en UE.

Les données publiées sur l'expérimen-

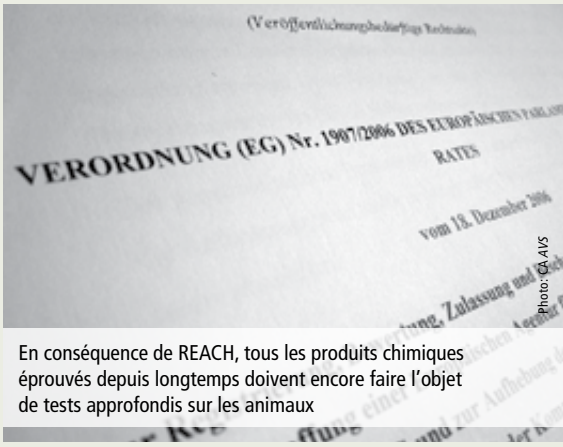

Photo: CAAVS

En conséquence de REACH, tous les produits chimiques éprouvés depuis longtemps doivent encore faire l'objet de tests approfondis sur les animaux

Photo: CAAVS

L'enrichissement des produits en micro- et nanoparticules conduit de nouveau à une augmentation du nombre d'expériences sur animaux

Photo: CAAVS

Ce que les fabricants préfèrent cacher: les produits finaux sont certes souvent non testés sur animaux, mais de nombreuses expériences ont été pratiquées sur des animaux pour les ingrédients

Vous trouverez des informations détaillées sur les différentes réactions de l'homme et de l'animal à diverses substances dans notre flyer «L'homme est-il ...»

Vous trouverez des informations détaillées sur l'utilité des expériences sur animaux dans notre brochure «Les expériences sur animaux du point de vue médico-scientifique»

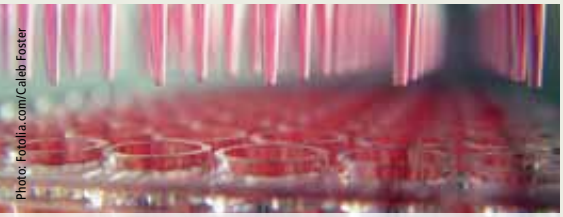

Photo: Fotolia.com/Caleb Foster

Toutes les sciences ne sont pas encore arrivées dans le présent. Des systèmes de test modernes, novateurs et sans expériences sur les animaux sont plus précis et plus rapides que les expériences sur animaux

Photo: Fotolia.com/bilderbox

En Suisse, les expériences sur animaux pour les produits cosmétiques ne sont pas interdites

cosmétique sans vivisection

Une bonne possibilité de s'informer sur des entreprises/marques sera proposée à l'avenir par le site Internet http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch

Photo: Fotolia.com/Sample

Des produits cosmétiques bio ou naturels ne signifient pas qu'ils sont sans expériences sur les animaux!

tation animale permettent peu de conclusions sur les raisons et les buts des expériences sur animaux. Il est donc douteux qu'en Suisse aucune expérience sur animaux n'a été et ne sera prétendument pas réalisée pour des produits cosmétiques.

Mais la Suisse doit aussi s'adapter. Parfois, d'ores et déjà et probablement à partir de 2013 définitivement, la vente de produits cosmétiques testés sur des animaux (y compris des ingrédients, s'ils ont été élaborés uniquement pour les produits cosmétiques) sera interdite en UE. Et aucune entreprise ne peut se permettre de renoncer au marché de l'UE.

Que peuvent faire les consommatrices et consommateurs?

N'achetez pas sans réfléchir chaque nouveau produit cosmétique ou de nettoyage tendance. Renseignez-vous exactement si de nombreux milliers d'animaux ont dû laisser leur vie pour ce produit et ses ingrédients. N'achetez plus vos produits cosmétiques que chez des sociétés qui sont résolument contre les expériences sur animaux et qui marquent leurs produits p. ex. par un label correspondant. Mais toutes les sociétés qui n'utilisent aucun de ces logos ne font pas d'expériences sur animaux ou en commandent. Des entreprises comme Lush et Weleda p. ex. sont toutes les deux strictement opposées à l'expérimentation animale et sont absolument recommandables. **Une bonne possibilité de s'informer sur des entreprises/marques sera proposée à l'avenir par le site Internet http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch.**

Soit dit en passant: Souvent, ces sociétés «sans expériences sur animaux» utilisent aussi des matières premières les plus naturelles possibles, ce qui profite à son tour à notre environnement.

Mais, avec ces produits, vous rendez service non seulement aux animaux et à l'environnement, mais aussi à vous-même. En effet, les ingrédients de ces produits sont souvent déjà sur le marché depuis des années, ce qui signifie que des effets secondaires nocifs potentiels en sont déjà connus depuis longtemps.

Malheureusement on ne peut pas être sûr que les produits cosmétiques bio ou naturels sont exempts d'expériences sur animaux. Les produits finaux ne sont probablement guère testés sur des animaux, mais des ingrédients comme les tensioactifs, les émulsifiants, les filtres antisolaires et d'autres proviennent souvent de l'industrie chimique. (**les produits cosmétiques bio ou naturels ne signifient pas** que les produits sont composés à 100 % de matières premières biologiques ou naturelles – et justement pas non plus **que les produits sont sans expériences sur les animaux.**)

Demandez au grand magasin, au magasin bio, à la droguerie … des produits sans expériences sur les animaux (y compris les matières premières!). Les demandes de précisions feront prendre conscience aux commerçants que des produits sans expériences sur animaux sont exigés par les consommatrices et consommateurs. Si cela se produit assez souvent, ils réfléchiront peut-être à proposer aussi des produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage sans expériences sur les animaux.

Vous pouvez lire la manière de soutenir activement notre projet «Cosmétique sans vivisection» à l'article: Pour les consommatrices et consommateurs.

• Andreas Item

* *Pour être corrects, nous ne devrions pas employer le terme de «sans expérience sur animaux», car il n'existe pas de cosmétique vraiment sans expérience sur animaux. Chaque substance est testée tôt ou tard dans l'expérimentation animale – même les matières premières qui sont déjà employées depuis des millénaires sans danger chez les humains. Ceci s'applique même à l'eau.*

Conscients de ce fait, nous devrions renoncer résolument à tout produit cosmétique.

Mais nous devrions appliquer cette résolution à tous les aliments et vêtements, à tout ce que nous consommons, en fait. En effet, on trouve partout des matières premières qui ont été testées une fois ou l'autre dans l'expérimentation animale.

Mais nous ne pouvons pas changer le passé. Nous ne pouvons plus rien faire pour les millions d'animaux tués dans d'atroces souffrances.

Mais: maintenant et à l'avenir, de nombreux animaux meurent dans d'atroces souffrances dans le cadre d'expériences pratiquées sur eux. Donnons donc un exemple dans le présent et pour l'avenir!

Pour entreprises

Banque de données des produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage sans expériences sur animaux*

Mesdames, Messieurs, chers représentants des entreprises,

Selon diverses enquêtes et études, le besoin des consommateurs de pouvoir acheter des produits cosmétiques et ménagers sans expériences sur animaux augmente de plus en plus. De nombreux consommateurs ne sont plus prêts à soutenir directement ou indirectement, par leur comportement en matière d'achats, les expériences sur animaux pour ces produits. De nombreuses stratégies de marketing et de label rendent toutefois impossible pour les intéressés de se procurer de manière simple un aperçu des cosmétiques et produits ménagers sans expériences sur animaux disponibles en Suisse.

Pour que les consommateurs puissent se faire facilement et rapidement une idée des produits proposés, le projet **«kosmetik-ohne-tierversuche.ch»** (cosmétique sans expériences sur animaux) a été lancé fin 2009. Sur ce portail Internet, la **CA*AVS*** construit la banque de données la plus grande et la plus complète suisse sur les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage sans expériences sur animaux. Le projet est actuellement en phase de mise sur pied.

Cette banque de données/liste sera publiée sur le site Internet **www.kosmetik-ohne-tierversuche.ch** et mise à la disposition des lecteurs et intéressés de la revue «Albatros» sous forme imprimée. De même, cette banque de données/liste sera rendue publique par le biais de nombreuses organisations partenaires sur Internet et sous forme imprimée. Sur le site Internet, en plus d'une possibilité de consultation conviviale pour les consommateurs sur les différents produits disponibles dans le commerce, des informations supplémentaires sur les expériences sur animaux seront publiées pour les cosmétiques et les produits ménagers.

La liste des entreprises de cosmétique conseillées par la **CA*AVS*** a déjà été publiée par divers médias, comme le «K-Tipp» par exemple (tirage 1 000 900 d'exemplaires) du 28 novembre 2007.

Etes-vous intéressé(e) à ce que votre entreprise soit également mentionnée sur cette liste? Si oui, envoyez-nous le questionnaire suivant dûment rempli.

Un grand merci pour votre intérêt.
Sónia Mendes

Ouvrir ou télécharger le questionnaire:
De: **http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch/downloads/firmen/kootive_info_firmen_de.doc**
Fr: **http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch/downloads/firmen/kootive_info_firmen_fr.doc**
En: **http://kosmetik-ohne-tierversuche.ch/downloads/firmen/kootive_info_firmen_en.doc**

Envoyer à: Sónia Mendes, AG *STG*, Glärnischstrasse 68, 8810 Horgen, info@kosmetik-ohne-tierversuche.ch

** pour être corrects, nous ne devrions pas employer le terme de «sans expérience sur animaux», car il n'existe pas de cosmétique vraiment sans expérience sur animaux. Chaque substance est testée tôt ou tard dans l'expérimentation animale – même les matières premières qui sont déjà employées depuis des millénaires sans danger chez les humains. Ceci s'applique même à l'eau.*

Malgré tout, il est important de formuler des critères selon lesquels un produit peut être désigné «sans expérience sur animaux». Nous ne pouvons pas changer le passé, mais: maintenant et à l'avenir, de nombreux animaux meurent dans d'atroces souffrances dans le cadre d'expériences pratiquées sur eux. Donnons donc un exemple dans le présent et pour l'avenir.

cosmétique sans vivisection

Projet
Cosmétique sans vivisection

Chères lectrices, chers lecteurs d'«Albatros»,

Malheureusement, malgré quelques développements positifs au cours des dernières années, le problème des expériences sur animaux pour les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage n'est pas encore réglé, et de loin, en 2010.

Il circule parmi les consommatrices et consommateurs diverses listes de produits soi-disant sans expériences sur animaux. Certaines de ces listes sont sérieuses, mais très incomplètes, d'autres comportent manifestement chaque entreprise ayant une fois ou l'autre prétendu être sans expériences sur les animaux. Dans l'ensemble, il règne un chaos total et personne ne sait à quoi se fier.

Ce qui manque aussi, c'est une bonne aide à l'orientation pour les consommatrices et consommateurs conscients. C'est pourquoi notre projet «Cosmétique sans vivisection» a démarré fin 2009. Le point principal de ce projet sera une possibilité de consultation conviviale pour le consommateur au sujet des produits sans expériences sur les animaux, et où celle-ci sera disponible. Le projet démarre en allemand et doit être étendu plus tard à d'autres langues.

Le projet est actuellement en phase de mise sur pied. Vous lirez dans l'article «Pour les consommatrices et consommateurs» comment vous pouvez aider à faire de ce projet le plus grand succès possible.

Un grand merci pour votre engagement.

Pour la CA *AVS*
Andreas Item

Ce que les fabricants préfèrent cacher: les produits finaux sont certes souvent non testés sur animaux, mais de nombreuses expériences ont été pratiquées sur des animaux pour les ingrédients

Photo: pixelio.de/Günter Havlena

Pour les consommatrices et consommateurs

Aidez-nous à dresser la liste la plus complète possible de produits non testés sur les animaux*.

Nous avions écrit à quelque 150 entreprises dans le cadre d'une première enquête. Nous entendons parler en outre régulièrement de nouvelles entreprises/marques auxquelles nous envoyons nos informations et notre questionnaire. Toutefois, malgré des demandes répétées, de nombreuses entreprises ne répondent pas ou leurs réponses ne correspondent pas aux critères pour pouvoir être considérées comme sans expériences sur les animaux*.

Si vous souhaitez savoir si nous avons déjà reçu une réponse de votre entreprise préférée, veuillez donc consulter la liste ci-dessous des «Entreprises nous ayant répondu à ce jour».

Si vous n'avez pas trouvé sur cette liste l'entreprise cherchée, veuillez consulter la liste des «Entreprises qui ne nous ont pas encore répondu à ce jour». Si l'entreprise cherchée figure sur cette liste, vous pouvez écrire à l'entreprise *(l'adresse figure généralement sur le produit)* et lui demander pourquoi elle ne souhaite pas participer au projet «Cosmétique sans vivisection». *(Vous pouvez aussi employer pour votre demande la lettre type jointe au présent numéro d'«Albatros».)* Nous vous serions ensuite très reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir la réponse éventuelle de l'entreprise.

De façon générale, il est toujours bon que les entreprises qui font ou chargent de faire des expériences sur les animaux pour les produits cosmétiques ou ménagers et de nettoyage reçoivent sans cesse des demandes de ce genre. Cela montre à ces entreprises que les consommatrices et consommateurs sont très intéressés à des produits non testés sur des animaux.

Si vous n'avez pas trouvé l'entreprise cherchée dans cette liste non plus, vous pouvez faire ce qui suit (à condition que ces produits soient disponibles en Suisse):

De préférence: Ecrivez à l'entreprise un e-mail ou une lettre *(l'adresse figure généralement sur le produit)* et demandez quelle est son attitude envers le thème de la vivisection. Informez l'entreprise du projet «**www.kosmetik-ohne-tierversuche.ch**» et priez-la de participer elle aussi à ce projet. *(Vous pouvez aussi employer pour votre demande la lettre type jointe au présent numéro d'«Albatros».)*

Nous serions naturellement très heureux de recevoir une copie de votre lettre.

Ou bien: Vous nous écrivez un e-mail ou une lettre et nous indiquez à ce sujet les données suivantes *(dans la mesure où vous les trouvez)*: nom de l'entreprise/nom du produit, site Internet de l'entreprise, adresse postale de l'entreprise, adresse e-mail de l'entreprise et où vous avez trouvé/acheté ses produits.

Nous ferons alors nous-mêmes une demande à cette entreprise.

Mais il vaut mieux que l'entreprise soit rendue attentive à ce sujet par des clientes et clients intéressés et qu'elle s'active donc d'elle-même.

En cas d'insuccès éventuel de votre demande, nous pourrons alors toujours démarrer une demande nous-mêmes après coup.

Un grand merci pour votre soutien. Ensemble nous parviendrons à ce qu'il n'existe à l'avenir plus que des produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage non testés sur les animaux!

Ce que vous pouvez encore faire pour les animaux:
Vous trouverez d'autres conseils en page 6 sous le titre **Que peuvent faire les consommatrices et consommateurs?**

Vous trouverez encore plus de conseils sous: **http://www.agstg.ch/Aktiv-werden.html**

** voir remarque page 6*

Liste

Entreprises qui nous ont répondu à ce jour

Vous trouverez ci-dessous une liste des entreprises qui ont répondu à ce jour à nos demandes de renseignements. Remarque importante: Naturellement, une réponse ne signifie pas que ces entreprises sont sans expériences sur les animaux! **Les réponses des entreprises sont actuellement en cours d'évaluation, resp. nous sommes en train de demander des précisions le cas échéant. Nous devons donc reporter à un numéro ultérieur d' «Albatros» une liste d'entreprises que nous pouvons vous recommander.**

A Ayur-Veda AG – Maharishi Ayurveda Schweiz **C** Clarins SA Produits cosmétiques; Comptoir Provençal des Argiles **D** Dr. Gabriella Hunger Ricci SA; Dr. Scheller Cosmetics AG **G** GOLOY GmbH **I** IROMEDICA AG **K** Kneipp (Schweiz) GmbH **L** Laboratoire Holistica International; Li Cosmetic AG; L' Oreal Suisse SA; Louis Widmer AG; Lush Switzerland AG **M** Maienfelser Naturkosmetik; Martina Gebhardt Naturkosmetik GmbH; Mibelle AG Cosmetics **O** ONE Group Marianne Ogiegor **P** Phytolis SA Compl. Alimentaires; Procter & Gamble Service GmbH; Provida Naturkosmetik **R** Rentsch Handels AG **S** Santaverde Gesellschaft für Naturprodukte GmbH; Sonett OHG **T** The Body Shop; Trybol Ltd. **W** WALA Schweiz GmbH – Dr. Hauschka Naturkosmetik; Weleda AG; Wilhelm Luger GmbH

Entreprises qui ne nous ont pas (encore) répondu à ce jour

(Lisez à ce sujet l'article «Pour les consommatrices et consommateurs » dans le présent numéro d'«Albatros»)

A Abtswinder Naturheilmittel GmbH & Co. KG; Aiglon S.A. ROX; Alterra – Dirk Rossmann GmbH; Amway (Schweiz) AG; Anika GmbH; Annemarie Börlind GmbH; Argiletz; Arko Diffusion S.A.; Avalon Natural Products; Avon France **B** Baylis & Harding plc; Benetton Group Spa; Biences Swiss Cosmetics SA; Bioaromes «Sundays»; Biokosma AG; Biorex AG Santaverde suisse **C** Caudalie; Centifolia; Chanel SA Genève; CMD Naturkosmetik; COOP Suisse; Coparel Co Societe Henkel France **D** DADO-cosmed GmbH; Déesse AG; DR. BAUMANN COSMETIC AG **E** Ecover Belgium; elektrobio COSMETICS; Equilibrium SA; Estée Lauder GmbH; EURO-NATDouceNature **F** Fa. Ing. M. Bläuele.U.; Fabienne Frei; Famille Mary; Farfalla Essentials AG; Florame; Flore de Saintonge **G** GABA International AG; GECCO GmbH – logistics services; Gerda Spillmann AG Kosmetik; Gillette (Switzerland) AG; Givenchy Parfums; GlaxoSmithKline GmbH & Co. KG; GreenLine Import; Grüne Erde; Guerlain SA **H** HEIDAK AG; Held AG; Herbes & Traditions / Lakshmi; Hormeta SA Produits cosmétiques; **J** Jafra Cosmetics AG; Johnson & Johnson GmbH; Juvena (International) AG **L** L'Arche Bleue; L'Erbolario S.R.L.; L'Occitane; La Phocéenne de Cosmetique Senteurs provencales; Laboratoire Bioligo SA; Laboratoire Cattier Dislab; Laboratoire de Biologie marine Daniel; Jouvance – S.A.S; Laboratoire Gravier; Laboratoire Pierre Fabre; Laboratoires Kart SA; Lacote; Lamarque SA; Laverana GmbH; Lichtsteiner-Cosmetics; Linden Kosmetik GmbH; Little Pharm; Living Nature Switzerland; Logona; LUX MORGANA SA **M** M. Kappus GmbH & Co.; M.A.C.; Maharishi Ayurveda Deutschland; Mary Kay Cosmetics GmbH; Melvitacosm; Merz GmbH & Co. KGaA; Mifa AG Frenkendorf; Migros; Montagne Jeunesse; Multikraft Produktions- und Handels gmbH **N** Nacos Natural Beauty Naturkosmetik-Produkte; NaturGut GmbH; Naturo Cosmétiques inc.; Naturprodukte Kellenberger GmbH; Neubourg Skin Care GmbH & Co. KG; Neways; Nivea Beiersdorf AG; Nuxe **P** Paco Rabanne Parfums; Paul Scarri Société; PhytoFrance; Pill Group AG; Primavera Life GmbH **R** Radicula GmbH; Rausch AG Kreuzlingen; Reckittbenckiser France; Revlon; Ringana GmbH; RJR Biokosmetik GmbH **S** Sanoflore; Sanoll Biokosmetik e-U.; Sanoverde Tol cosmetik; Sante Naturkosmetik GmbH; SC Johnson AG; Schwarzkopf; SE Energy Floor Secret Emotion Kosmetik GmbH; Sicobel; Skincode AG (Ltd); Société BRVT S.AR.LBiovito; SOGLIO Produkte AG; St. Clou Cosmetics SC Vertriebs GmbH; Styx Naturkosmetik; suissessences; Sunrider Europe **T** Tautropfen Naturkosmetik GmbH; Thalgo; Tol Cosmetik GmbH; TROLL COSMETICS GmbH; Tulipa Hair & Beauty Supplies **U** Ultrasun AG; Unilever Schweiz GmbH; Urban Decay (LVMH); Urtekram A/S **V** Vanity Cosmetics GmbH; Vifor SA **W** Walter Rau GmbH & Co. KG Speickwerk; **Y** YSL Beauté SA; Yves Rocher (Suisse) SA

Botox

Un massacre d'animaux pour la vanité

Photo: Fotolia.com/Giorgio Gruizza

Toujours plus de gens rêvent de la «beauté éternelle» et se font injecter du Botox*. Mais ce que beaucoup ne savent pas ou ne souhaitent pas savoir: pour la sécurité de chaque unité de production, jusqu'à 200 souris doivent mourir inutilement. Chaque année donc, dans le monde entier, env. 300 000 animaux sont condamnés à mourir dans d'atroces souffrances, et c'est là une estimation prudente!

Un massacre d'animaux incroyable au nom de la «beauté», pour lisser les pattes d'oie, les rides du front et entre les sourcils. Et cela se répète sans cesse, car l'effet du Botox ne dure que trois à six mois. Puis la prochaine injection doit être faite, de nouveau liée à des expériences cruelles sur les animaux. Cette affaire de gros sous ne connaît pas les scrupules.

Même les risques et effets secondaires dangereux liés au Botox sont sans cesse minimisés.

La «beauté Botox» fait souffrir et mourir des millions d'animaux!

Il est injecté dans la cavité abdominale de divers groupes de souris une dose chaque fois différente de ce toxique nervin. Les animaux subissent des paralysies musculaires, des troubles visuels, puis sont asphyxiés au bout de trois à quatre jours d'agonie atroce, en pleine conscience, des suites d'une paralysie des organes respiratoires. La dose lors de laquelle la moitié des animaux meurt au bout de quatre jours est considérée comme la bonne. Cette méthode de test dépassée et particulièrement cruelle s'appelle test LD50 (dose létale (mortelle) chez 50% des animaux).

Triste réalité: il y a déjà des méthodes d'essai sans expériences sur les animaux, mais les législateurs laissent aux fabricants le soin de valider (reconnaître) et d'employer ces méthodes!

Pourquoi la directive de l'UE en matière de cosmétiques ne prend-elle pas effet pour le Botox?

Le Botox n'est pas considéré comme un produit cosmétique, mais comme un médicament. Ceci parce qu'il n'est pas appliqué sur la peau, mais injecté. Tout ce qui est injecté n'est pas considéré selon la loi comme un produit cosmétique et est donc testé selon les directives applicables aux médicaments.

Le Botox est certes également employé comme médicament, mais le nombre d'applications cosmétiques dépasse de loin celui des applications médicales.

Cette lacune de la loi est particulièrement dévastatrice, car pour les produits à base de toxine botulinique on suppose qu'il est fait presque autant d'expériences sur les animaux que pour tous les autres produits cosmétiques (matières premières cosmétiques chimiques) additionnés en Europe.

La CA *AVS* exige que la cruelle expérience sur animaux LD50 pour le contrôle de produits à base de toxine botulinique (BOTOX®, VISTABEL® …) soit enfin remplacée par des méthodes d'essai sans expérimentation animale!

Voici comment aider les animaux:

- Renoncez à des traitements avec produits à base de toxine botulinique (BOTOX®, VISTABEL®...) tant que de cruelles expériences sur animaux sont réalisées à cet effet!
- Envoyez une carte de protestation en ligne aux distributeurs suisses de produits à base de toxine botulinique. (Vous trouverez la carte de protestation sous: **http://www.agstg.ch/Botox-Protest-karten-fr.html**)
- Signez la pétition des Ärzte gegen Tierversuche e. V. (Médecins antivivisectionnistes) pour que les essais sur les souris pour les produits à base de toxine botulinique soient rayés du Compendium Européen des Médicaments et récoltez d'autres signatures (Vous pouvez télécharger la pétition sous **www.agstg.ch/Aktionen/Petitionen.html** ou la commander chez nous.)
- Invitez par lettre les sociétés productrices à promouvoir le développement et la reconnaissance de méthodes d'essai plus sûres et sans expériences sur les animaux! (Vous pouvez télécharger des lettres types sous **www.agstg.ch/botox-protestbriefe.html** ou les commander chez nous.)
- Aidez à informer la population de ces agissements cruels! Commandez des prospectus chez nous et distribuez-les.

Photo: Fotolia.com/Natalia Sinjushina & Evgeniy Meyke

Chaque année, jusqu'à 300 000 souris meurent dans d'atroces souffrances pour la vanité

Photo: Fotolia.com/OlegKozlov

Pourriez-vous administrer à cette souris une injection du toxique Botox et ensuite la regarder souffrir pendant quatre jours puis mourir dans d'atroces souffrances?

Vous trouverez de plus amples informations au sujet du Botox sur notre site Internet: www.agstg.ch/botox.html

** Précision: BOTOX® est fabriqué à partir du toxique bactérien qu'est la toxine botulinique. Comme le nom de Botox s'est très bien acclimaté parmi les médias, nous l'employons pour représenter tous les produits à base de toxine botulinique. En Suisse, c'est le VISTABEL®, dont le contenu est identique, qui est principalement employé.*

Action en ligne contre les expériences sur animaux pour le Botox

Aidez-nous à stopper enfin l'atroce massacre des animaux! Envoyez un e-mail de protestation aux entreprises qui vendent des produits à la toxine botulinique en Suisse. Vous trouverez les cartes de protestation sous: www.agstg.ch/Botox-Protestkarten-fr.html.

Vous pouvez également, sous: www.agstg.ch/botox-protestbriefe.html imprimer des lettres de protestation aux fabricants et les leur envoyer.

Lois

La directive de l'UE en matière de cosmétiques

Pourquoi la directive de l'UE en matière de cosmétiques? Cette directive ne s'applique, naturellement, qu'à l'UE. La Suisse elle-même refuse résolument d'adopter une interdiction des expériences sur animaux pour les produits cosmétiques, ménagers et de nettoyage. Pourtant il est clair que des partenaires commerciaux comme les producteurs de cosmétiques suisses doivent s'y plier, puisqu'ils sont tributaires d'une commercialisation de leurs produits dans l'espace de l'UE. C'est pourquoi l'interdiction de vente pour les produits et matières premières cosmétiques testés sur des animaux doit être considérée comme un grand succès de cette directive, peu importe dans quel pays ils sont produits ou testés.

Après l'intervention pendant des décennies d'antivivisectionnistes, la 7e modification de la directive sur les produits cosmétiques (2203/15/EC) est entrée en vigueur le 11 mars 2003. Celle-ci remplace la 6e directive sur les produits cosmétiques de 1993, qui voulait interdire les expériences sur animaux pour les produits cosmétiques à partir du 1.1.1998, mais qui n'a jamais pu être mise en œuvre.

Voici un récapitulatif des principaux points de la directive sur les produits cosmétiques:

- A partir du 11.9.2004, interdiction des expériences sur animaux pour les produits finis cosmétiques.
- A partir du 11.9.2004, interdiction de vente de produits et matières premières cosmétiques testés sur animaux, s'il existe des méthodes de test sans expériences sur animaux validées (reconnues) par l'UE.
- A partir du 11.3.2009, interdiction de la plupart des expériences sur animaux pour les matières premières cosmétiques.
- A partir du 11.3.2009, interdiction de la vente de produits et matières premières cosmétiques testés sur animaux pour la plupart des tests sur animaux employés de manière routinière, peu importe qu'il existe déjà ou non des procédures de test sans expériences sur les animaux.
- A partir du 11.3.2013, interdiction de vente de produits et matières premières cosmétiques testés sur des animaux pour les trois tests sur animaux restants. Cette interdiction peut être repoussée dans l'avenir si d'ici cette date il n'y a pas de méthodes de test sans expériences sur animaux validées (reconnues) à disposition.

Pourrons-nous donc bientôt acheter tout produit cosmétique avec la «conscience tranquille»?

Ces réformes représentent une étape importante dans la lutte contre la vivisection et un signe très important pour l'avenir.

Malheureusement, on ne peut pas encore classer le dossier «Cosmétique et vivisection». Nous allons continuer à faire attention aux produits que nous achetons.

- **Cette directive ne s'applique qu'aux matières premières qui sont employées uniquement pour les produits cosmétiques. Il s'agit seulement d'environ 10 % des matières premières.**
- **90 % des matières premières chimiques employées dans les produits cosmétiques sont utilisées également dans d'autres domaines. Qu'il s'agisse p. ex. de l'industrie, comme partie intégrante d'un spray de peinture ou d'humidifiant de n'importe quel produit du supermarché. Toutes ces substances doivent continuer d'être testées selon le droit de l'UE en matière de produits chimiques (REACH) dans des expériences sur animaux. Toutefois, ces substances peuvent continuer d'être utilisées pour des produits cosmétiques.**
- De même, les principes actifs ne tombent pas sous cette directive lorsqu'ils sont utilisés en médecine sous une forme quelconque. L'exemple le plus connu en l'occurrence, c'est le Botox, qui est principalement employé dans le domaine cosmétique pour lisser les rides et pour

lequel env. 300 000 expériences sur animaux sont réalisées par année.

- Cette directive contient la possibilité d'exceptions, si p. ex. il y a des problèmes sérieux quant à la sécurité d'une matière première cosmétique et qu'ils ne peuvent être résolus avec une méthode de test sans expériences sur animaux. Mais la barre à franchir pour pouvoir faire usage de cette exception est très haut placée.
- Les procédures de test qui doivent être interdites à partir de 2013 seulement contiennent la clause dérogatoire pour une prolongation de ce délai, si aucune procédure de test sans expérience sur animaux n'a été validée (reconnue) à cet effet d'ici là. Là aussi, l'UE fait pression et soutient activement la recherche pour que ces expériences sur animaux puissent être définitivement remplacées.
- Soit dit en passant: il ne s'agit pas seulement de produits cosmétiques, mais aussi de produits de nettoyage et ménagers ainsi que de nombreux autres produits d'usage courant. Ceux-ci sont malheureusement exclus de cette directive et continueront probablement d'être évalués et testés selon le droit de l'UE en matière de produits chimiques (REACH).

Le rêve de produits cosmétiques généralement «sans expériences sur animaux» est donc malheureusement encore très loin, même si nous nous en sommes rapprochés d'un grand pas avec la directive de l'UE sur les produits cosmétiques. Mais il n'y aura des produits cosmétiques sans expériences sur animaux dans chaque supermarché que lorsque de façon générale tous les produits chimiques ne seront plus testés sur des animaux.

• Andreas Item

Liens vers les lois et les directives:

Directive sur les produits cosmétiques: **DIRECTIVE 2003/15/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL,** du 27 février 2003 sur la modification de la directive 76/768/CEE du conseil sur l'égalisation des prescriptions juridiques des Etats membres sur les produits cosmétiques: **http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/cosmetics/files/doc/200315/200315_fr.pdf**

Recherche et reconnaissance des «méthodes alternatives»: **RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN**, Rapport sur le développement, la validation et la reconnaissance juridique de méthodes alternatives aux expériences sur animaux dans le domaine des produits cosmétiques (2007): http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0416:FIN:FR:PDF

REACH: **ORDONNANCE (CE) N° 1907/2006/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL** du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH):: **http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:396:0001:0851:DE:PDF**

Lois

REACH (ordonnance UE sur les produits chimiques)

En juin 2007, la nouvelle ordonnance de l'UE sur les produits chimiques, REACH, est entrée en vigueur. Ainsi, tous les anciens produits chimiques, e. a., qui sont produits à partir d'une certaine quantité et qui sont parvenus sur le marché avant 1981 doivent être testés encore plus précisément quant à leur sécurité. Ceci concerne aussi des matières premières qui sont employées pour la production de nombreux produits «sans expériences sur animaux» et peut donc devenir un problème pour de nombreuses entreprises «éthiquement correctes». Les experts estiment le nombre de substances à tester à bien plus de 30 000.

Les produits chimiques peuvent être très dangereux. C'est pourquoi il est absolument important et juste qu'ils soient testés pour la protection de l'homme, de l'animal et de l'environnement quant à leur dangerosité. Mais, comme cela a été prouvé souvent par le passé, les expériences sur les animaux sont une méthode très peu fiable pour pouvoir évaluer les risques. Pour ce projet, on pourrait renoncer aux expériences sur animaux, car **il existe déjà quelques méthodes de test meilleures et sans expériences sur animaux pour garantir la sécurité.** Et si l'on investissait dans les prochaines années ne serait-ce qu'une fraction des coûts de la vivisection dans le développement de méthodes de test sans animaux et plus sûres, nous aurions bientôt pour tous les tests sur animaux une méthode de test plus avantageuse, plus rapide et plus fiable, sans animaux. En outre, les autorités pourraient recourir à des données de consommateurs déjà disponibles et les analyser. Sur les produits qui sont sur le marché depuis plus de 30 ans, il existe de nombreuses données empiriques sur les effets secondaires et les lésions. Malgré cela, l'UE mise pour la majeure partie sur l'expérimentation animale. **Des scientifiques sérieux estiment que pour REACH jusqu'à 54 millions (!) d'expériences sur animaux doivent être réalisées.**

La pression mondiale sur les législateurs pour qu'ils testent maintenant encore plus massivement et dès que possible dans de nombreuses expériences sur animaux les matières premières chimiques établies sur le marché depuis plus de 30 ans, a été produite surtout par le lobbying malheureusement très fructueux de grandes organisations très connues de protection de l'environnement et des espèces.

Ces organisations auraient beaucoup mieux fait, pour exercer de la pression, premièrement d'aider à ce que des procédures de test sans vivisection soient élaborées, reconnues et employées plus rapidement et deuxièmement, à ce que l'on recoure à des données empiriques du domaine de la consommation au lieu de réaliser des expériences sur animaux peu fiables.

Il y a aussi des nouvelles réjouissantes à rapporter sur les tests des produits, même si de nombreuses années vont encore s'écouler d'ici leur mise en œuvre. **L'institut national de la santé américain (NIH) et l'autorité américaine de protection de l'environnement (EPA) ont annoncé en 2008 qu'ils travaillent en vue de tester à l'avenir les produits chimiques sans aucune expérience sur animaux.** Pour atteindre cet objectif, ils travaillent au développement de divers systèmes de test automatisés à base de cellules et ils vont analyser et évaluer davantage les données existant déjà. Les deux autorités sont convaincues qu'à l'avenir les contrôles de toxicité pourront être effectués sans expériences sur les animaux.

• Andreas Item

lien Internet vers REACH: voir l'article précédent

CA*AVS* Shop

Livres, brochures et vidéos/DVD

B01

B02

B07

B09

B14

B18

B23

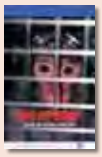
V01

V02

V03

V04

V05

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Prix
	d	B01	Livre	Tierversuch oder Wissenschaft – Eine Wahl (Prof. Pietro Croce, dr méd.)	25.00
	d	B02	Livre	Mythos Tierversuch (Dr. Bernhard Rambeck)	15.00
	e	B03	Livre	From Guinea Pig to Computer Mouse (Nick Jukes & Mihnea Chiuia)	20.00
	d	B04	Livre	BUAV: Der Weg in die Zukunft – Massnahmen zur Beendigung von tierexperimentellen Giftigkeitsprüfungen (Dr. Gill Langley)	6.00
	d / f / i	B05	Livre	Marchands de mort – Expérimentation animale dans la recherche spatiale et militaire (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B06	Livre	Lobby – Groupe de pression (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B07	Livre	Holocauste (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B08	Livre	La mafia sanitaire – Le marché de la santé et le business du cancer (Dr. Milly Schär-Manzoli)	10.00
	d / f / i	B09	Livre	Crimes médicaux – Cobayes humains (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B10	Livre	Les liaisons dangereuses – Enquête dans le monde des manipulations génétiques (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B11	Livre	Vache folle: Le cercle infernal (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B12	Livre	Apocalypse Ebola (Dr. Milly Schär-Manzoli)	8.00
	d / f / i	B13	Livre	Sida-Story – L'escroquerie du siècle (Dr. Milly Schär-Manzoli)	16.00
	d / f / i	B14	Livre	Le veau d'or – Le génocide pharmacologique (Dr. Milly Schär-Manzoli)	15.00
	d / f / i	B15	Livre	L'expérimentation animale – Histoire de la vivisection et de la fraude perpétrée par elle à travers les siècles (Gennaro Ciaburri, dr méd.)	10.00
	d	B16	Livre	Die Nahrungsmittelfalle (Dr. Louis Bon de Brouwer)	10.00
	d	B17	Livre	Wissenschaft ohne Grenzen – Ärzte gegen Tierversuche (Congrès de l'ILÄÄT à Zurich) AG *STG* / ATRA	15.00
	d	B18	Livre	Für die Tiere ist jeder Tag Treblinka (Charles Patterson)	20.00
	d / f / i	B19	Livre	Huis clos – Les abus de la psychiatrie (Karen Milnor-Fratini)	8.00
	d	B20	Livre	Gesetzmässige Giftigkeit – Einführung (Dr. Massimo Tettamanti)	8.00
	d	B21	Livre	Gesetzmässige Giftigkeit 2 (Dr. Massimo Tettamanti)	8.00
	d	B22	Livre	Humanmedizin ohne Tierversuche: Die Ärzte haben das Wort (AG *STG* / ATRA)	8.00
	d	B23	Livre	Was Sie schon immer über Tierversuche wissen wollten (Corina Gericke dr méd. vét. et Astrid Reinke et al.)	18.00
	d	B50	Brochure	Tierversuche aus kritischer Sicht (Dr. Ch. Anderegg, Dr. Cohen, Dr. Kaufmann, Dr. Ruttenberg et Fano)	gratuit
	d	B51	Brochure	Fortschritt ohne Tierversuche – Ärzte geben klare Antworten	5.00
	d	B52	Brochure	Fragen und Antworten zum Thema Tierversuch	gratuit
	d	V01	Video/DVD	«Tod im Labor» (Ärzte gegen Tierversuche)	15.00
	d	V02	DVD	Covance: Vergiftet für den Profit	15.00
	d	V03	DVD	Covance USA 2005	15.00
	d	V04	Video	InterNiche: Neue Wege in der Ausbildung ohne Vivisektion	15.00
	d	V05	DVD	«Der Zeuge»	15.00

Articles divers

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Ø Dimension	Prix
	d / f / i	F01	Flyer	Différents flyers contre la vivisection		gratuit
	d / f / i	F02	Flyer	Débusquez la vivisection de l'ombre – fermer Covance		gratuit
	d / f / i	F03	Flyer	Débusquez la vivisection de l'ombre – Close HLS		gratuit
	d / f / i	F04	Flyer	Abolir les expériences sur les singes!		gratuit
	d / f / i	F05	Flyer	L'homme est-il … un cochon, un rat ou un âne?		gratuit
	d / f / i	F06	Flyer	L'expérimentation animale du point de vue médico-scientifique		gratuit
	d / f / i	Z01	Revue	«Albatros» Edition 4 – 26		gratuit
	d	Z02	Porte-clés	AG *STG*		4.00
	d	Z03	Stylo à bille	AG *STG*		2.00
	d	Z04	Briquet	AG *STG*		3.00
	d	T01	Tee-shirt	«Wehrt Euch gegen Tierversuche» couleur: turquoise	S / M / L / XL	15.00
	d	T02	Tee-shirt	«Affenversuche abschaffen!» couleur: noir	S / M / L / XL	15.00
	d / f / i	T03	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, femmes	XS/S/M/L/XL	20,00
	d / f / i	T04	Tee-shirt	«Pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux!» 3 langues, couleur: noir, hommes	S/M/L/XL/XXL	20,00
	d / f	K01	Carte de prot.	Air France transporte les singes en enfer		gratuit
	d / f / i	K02	Carte de prot.	Blood in the Shell! – Ne torturons plus les animaux!		gratuit
	d / f / i	K03	Carte de prot.	à l'OVF – les chiffres des expériences sur animaux augmentent continuellement: révoltant!		gratuit
	d / f / i	K04	Carte de prot.	Contre les expériences sur les singes à l'université et à l'EPF de Zurich		gratuit
	d	K05	Carte de prot.	Gegen den Affenhandel in Mauritius		gratuit
	d	K20	Carte postale	Tote Katzen im Versuchslabor		gratuit
	f	A01	Auto./carte post.	« j'accuse » (résistant aux intempéries)	10 x 15 cm	3.00
	f	A02	Autocollant	« j'accuse » (résistant aux intempéries)	10 x 15 cm	3.00
	d	A03	Auto./carte post.	«Wehret Euch gegen Tierversuche» (résistant aux intempéries)	10 x 15 cm	3.00
	d	A04	Autocollant	«Macht Licht im Dunkeln der Vivisektion» (résistant aux intempéries)	10 x 15 cm	3.00
	d / f	A05	Autocollant	Etiquettes pour correspondance «j'accuse, Stop, wehrt euch, abschaffen» 24 pcs.	6.5 x 3.3 cm	3.00
	d / f / i	A06	Autocollant	Je suis contre la vivisection! (Sujet chien) 10 ex.	10 x 15 cm	3.00
	d / f / i	A07	Autocollant	Je suis contre la vivisection! (sujet chat) 10 ex.	10 x 15 cm	3.00
	d	P01	Poster	Affenversuche abschaffen!	A2	2.50
	d	P02	Poster	«Es ist Unrecht einen Menschen zu töten und es ist ebenso Unrecht, ein Tier zu töten!»	A2	2.50
	d	P03	Poster	Weisst Du, wie sich sterben im Labor anfühlt?	A2	2.50
	d	P04	Poster	Fortschritt durch Tierversuche ist wie Frieden durch Atombomben!	A2	2.50
	d	P05	Poster	Wer glaubt, durch Quälen und töten von Tieren...	A2	2.50
	d	P06	Poster	Alle 5 Poster inkl. Porto und Verpackung	A2	20.00
		P07	Poster	Holographic Tree	A2	10.00

P01

P02

P03

P04

A03

A06

A07

F04

F05

F06

P05

A04

A01/02

T01

T02

T03

Z01

Z02

Z04

A05

Z03

Buttons

Quantité	Langue	Article	Produit	Description de l'article	Ø Dimension	Prix
	d	D01	Button	AG *STG*	5.5 cm	4.00
	d	D02	Button	Covance schliessen	5.5 cm	4.00
	d	D03	Button	Close HLS	5.5 cm	4.00
	d	D04	Button	Macht Licht im Dunkeln der Vivisektion	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D05	Button	Macht Licht im Dunkeln der Vivisektion	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D06	Button	Und wo sind die geheilten Versuchstiere?	5.5 cm	4.00
	d	D07	Button	Stoppt alle Tierversuche	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D08	Button	Stoppt Tierversuche	5.5 cm	4.00
	d	D09	Button	Pro Tierversuch und trotzdem krank? ...	5.5 cm	4.00
	d	D10	Button	Alles was lebt ist dein Nächster	5.5 cm	4.00
	d	D11	Button	Rassismus beginnt wenn Mensch denkt ...	5.5 cm	4.00
	d	D12	Button	Vivisektoren, dem Wahnsinn verfallen ...	5.5 cm	4.00
	d	D13	Button	Ich bin gegen jeden Tierversuch! (Sujet chien)	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D14	Button	Ich bin gegen jeden Tierversuch! (sujet chat)	5.5 / 3.5 cm	4.00
		D15	Button	Patte (d'ours)	5.5 cm	4.00
	d	D16	Button	Artgerecht ist nur die Freiheit	5.5 cm	4.00
	e	D17	Button	Born to be free	5.5 / 3.5 cm	4.00
		D18	Button	Poing et patte	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D19	Button	Mord, Lustmord Tierversuch	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D20	Button	Jäger sind Mörder	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D21	Button	Liebe wärmt besser als Pelz	5.5 / 3.5 cm	4.00
		D22	Button	Rat	5.5 cm	4.00
	d	D23	Button	Tiere sehen Dich an	5.5 cm	4.00
		D24	Button	Rat	5.5 cm	4.00
	d	D25	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet dauphin)	5.5 cm	4.00
	d	D26	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet lapin)	5.5 cm	4.00
	d	D27	Button	Mein Herz schlägt für Tiere (sujet chat)	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D28	Button	Ich esse keine Menschen	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D29	Button	Ich esse keine Tiere	5.5 / 3.5 cm	4.00
	d	D30	Button	Fleisch ist Mord	5.5 / 3.5 cm	4.00
	f	D31	Button	j'accuse	5.5 cm	4.00
	d	D32	Button	Frohe Weihnachten auch im Versuchslabor	5.5 cm	4.00
	d	D33	Button	Widerstand braucht Phantasie	5.5 cm	4.00

D01 D02 D03

D04 D05 D06

D07 D08 D09

D10 D11 D12

D13 D14 D15

D16 D17 D18

D19 D20 D21 D22 D23 D24 D25 D26 D27

D28 D29 D30

D31 D32 D33

Livraison contre facture, plus frais de port.
Vous nous faciliterez le travail en écrivant bien lisiblement et en caractères d'imprimerie sur tous les coupons, bulletins de versement, etc. et en n'oubliant pas votre adresse. Merci!

Adresse de facturation:	Adresse de livraison (si différente):
Nom / Prénom:	Nom / Prénom:
Rue / N°.	Rue / N°.
NPA / Ville	NPA / Ville

Envoyer la commande à: **CA *AVS*** • Brisiweg 34, CH-8400 Winterthur ou par e-mail à : office@agstg.ch

Demande d´affiliation à la CA*AVS*

J'en ai assez! Les expériences animales doivent être abolies. C'est pourquoi je veux soutenir l'action de la CA*AVS*.

☐ **Je sollicite par la présente une affiliation en tant que membre donateur à la CA*AVS*** et vous soutiens par un don régulier. En tant que membre donateur, je recevrai annuellement les 4 éditions de la revue «Albatros» ainsi que les mailings actuels. Les cotisations annuelles se montent à CHF 100.– / Euro 75.– pour des adultes et CHF 30.– / Euro 25.– pour des élèves et étudiants.

☐ Je souhaite participer activement à la **CA*AVS***!

☐ Nous sommes une association et souhaitons devenir membre officiel, admis au vote, de la **CA*AVS*** – Communauté d'action des Antivivisectionnistes Suisses. Nous sollicitons une affiliation à la **CA*AVS*** et assurons de nous conformer aux objectifs de la **CA*AVS***.

☐ Je veux m'abonner à la revue «Albatros» pour CHF 25.– / Euro 25.– par année.

☐ Mme ☐ M. ☐ Organisation

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Ville

Pays

E-mail

Veuillez cocher ce qui convient, ajouter votre adresse et renvoyer le formulaire par la poste, par fax ou par e-mail à:

CA*AVS*
Brisiweg 34, CH-8400 Winterthur
Fax +41 (0)52 213 11 72
E-mail office@agstg.ch

On a besoin en Suisse de plus de lecteurs «d'Albatros»!

Réclamez l'Albatros pour le distribuer!
Gratis

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Ville

Nombre

Une très bonne idée de cadeau: l'Albatros! J'offre un abonnement annuel à l'Albatros pour CHF/ Euro 25.– à:

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Ville

Nombre

Envoyer la facture à:

Nom

Prénom

Rue / No.

NPA / Ville

Nombre

Veuillez ajouter votre adresse et renvoyer le formulaire par la poste, par fax ou par e-mail à:
CA*AVS* • Brisiweg 34 • CH-8400 Winterthur • Fax +41 (0)52 213 11 72 • E-mail office@agstg.ch

News
du monde entier

Une nouvelle défaite pour la vivisection dans la recherche cérébrale

(11.2009) La chorée de Huntington est une maladie nerveuse du cerveau héréditaire incurable à ce jour, qui provoque des mouvements musculaires involontaires. Des expériences sur animaux avaient montré que la transplantation de tissu du striatum (une partie déterminée du cerveau) peut améliorer tant la survie que les symptômes. Sur ces entrefaites, on a effectué de telles transplantations sur des patients. Trois d'entre eux sont morts 10 ans après la transplantation. Lors de l'examen de leurs cerveaux, on a vu que les cellules transplantées ont été détruites encore plus rapidement que les propres cellules du corps.1 Ainsi, 10 ans de recherche ont été gaspillés inutilement, en plus de grandes sommes de fonds de recherche et des patients exposés à un risque inutile du fait d'interventions dangereuses, parce que l'on s'était fié à des expériences sur animaux. Il serait temps d'élargir le code pénal d'un paragraphe qui mettrait derrière les barreaux des chercheurs qui mettent en danger la santé humaine parce qu'ils misent sur les expériences sur animaux au lieu d'appliquer des méthodes de recherche novatrices sans expériences sur animaux!

Source: 1J. Stephenson: «Huntington Disease Setback», JAMA vol. 302, no. 7, pp. 732-732, 2009.

3600 animaux sauvés à 4 universités

(10.2009) Un autre voyage du dr Corina Gericke (de notre organisation partenaire allemande Ärzte gegen Tierversuche e. V.) en septembre/octobre 2009 en Ukraine a eu un énorme succès! Conjointement avec InterNICHE Ukraine, elle a apporté du matériel d'étude sans expériences sur animaux d'une valeur de 7000 euros au total à 7 instituts dans 4 facultés différentes. Plus de 3600 animaux, principalement des grenouilles et des rats, sont ainsi préservés chaque année d'une mort atroce.

Le premier projet de ce type a été réalisé en 2006/2007 par la fédération allemande Menschen für Tierrechte sous la responsabilité du dr Corina Gericke dans la ville de Kharkiv dans l'est de l'Ukraine. Le projet est depuis lors poursuivi par les Médecins allemands antivivisectionnistes (Ärzte gegen Tierversuche). Entre-temps, 8 autres facultés dans 7 villes de l'Ukraine ont reçu du matériel et des logiciels d'une valeur de 14 000 euros au total. Plus de 5400 animaux par an ne sont plus torturés et tués. (…)

Source: www.aerzte-gegen-tierversuche.de/projekte/osteuropa-projekte/358-3600-tiere-in-4-unis-gerettet

Extrait d'une interview de la «Basler Zeitung» de Lee Babiss, responsable de la recherche pharmaceutique globale chez Roche

07.2007 (…) *Question: Ces expériences sur culture cellulaire peuvent-elles donc remplacer les expériences sur animaux?*

Lee Babiss: Dans les cultures cellulaires, nous voulons réaliser des tests sur la sécurité et l'efficacité de nouvelles substances. Cela nous aidera à réduire les expériences sur animaux et à **mieux** prévoir les effets secondaires graves chez les patients.

Question: Croyez-vous que ces nouvelles expériences sur culture cellulaire sont meilleures que les modèles animaux? Elles aussi sont très éloignées de l'être humain …

Lee Babiss: Le grand défi dans le développement des médicaments, c'est toujours le transfert des résultats des expériences. Il est très difficile de transférer des résultats de recherche de l'éprouvette à d'autres systèmes de modèles comme la culture cellulaire ou les expériences sur animaux – et enfin à l'homme. **Mais nous sommes convaincus de pouvoir faire de meilleures prédictions, grâce aux résultats que nous recevons avec des cellules humaines spécialisées, de ce qui se passe en fin de compte dans le corps humain. (…)**

Source: http://bazonline.ch/wissen/medizin-und-psychologie/Die-Technik-ist-nicht-ausgereift-genug/story/29207879

Doutes quant aux données sur Tamiflu (oseltamivir)

(22.9.2009) Dans le monde entier, des gouvernements ont fait stocker l'inhibiteur des neuramidases Tamiflu (oseltamivir), qui est censé atténuer en cas de pandémie de grippe les complications secondaires de l'influenza et les hospitalisations. En tant que base scientifique de ces hypothèses, on recourt surtout à une analyse en pool de dix études randomisées dont les auteurs, à l'exception du premier auteur, sont des employés ou des conseillers payés de Roche, fournisseur du Tamiflu. (…)

Malgré des défauts méthodiques parfois considérables, les études ont admis la conclusion que le Tamiflu **pourrait** réduire les complications secondaires d'une influenza chez des adultes sains par ailleurs. L'utilité absolue pour les utilisateurs est toutefois très faible et probablement sans signification clinique. (…)

La situation des données sur Tamiflu s'avère être un désastre. L'autorité étatsunienne en matière de médicaments FSA ne voit aucune justification d'une protection contre les complications grippales par Tamiflu – ni pour les personnes en bonne santé ni pour les malades chroniques. (…)

Source: www.arznei-telegramm.de/blitz-pdf/B091222.pdf

Photo: pixelio.de/Hubern

Labels sans expériences sur animaux

Directives relatives aux logos sans expériences sur animaux recommandés par la CA*AVS*

Les logos sans expériences sur animaux sont une bonne aide lors de l'achat. Si l'un des logos suivants est imprimé sur un produit, vous pouvez faire confiance à ce produit. De même, ces logos nous facilitent l'examen des entreprises affiliées. Toutefois, ces logos ne sont malheureusement pas très largement répandus.

Ce n'est cependant absolument pas une condition préalable pour être accepté dans la banque de données du projet «Cosmétique sans vivisection» que l'on s'affilie à un label sans expériences sur animaux. Il y a quelques entreprises très recommandables qui ne sont pas affiliées à l'un de ces logos.

La seule condition pour l'admission au projet «Cosmétique sans vivisection» est qu'une entreprise remplisse les exigences fondamentales pour pouvoir être qualifiée de sans expériences sur animaux.

La CA*AVS* n'est pas d'accord avec toutes les directives des logos mentionnés ci-après, mais elle renonce à évaluer les directives concernées.

Vous trouverez ci-après les logos sans expériences sur animaux recommandés par la CA*AVS* avec un extrait de leurs directives.

DTSchB/IHTK *(Union allemande pour la protection des animaux/Union internationale de fabricants contre les expériences sur animaux dans la cosmétique):*

Tous les fabricants cités dans la liste positive des produits cosmétiques ont satisfait entièrement aux directives du Deutsche Tierschutzbund. Cela signifie:

1) Remise d'une déclaration juridiquement valable selon laquelle
   a) aucune expérience sur animaux n'est réalisée pour l'élaboration et la fabrication des produits finaux,
   b) aucune matière première n'est traitée qui a été testée sur des animaux après le 1.1.1979. à cet égard, il est déterminant que les substances aient été sur le marché avant le 1.1.1979 – peu importe qu'elles aient été testées sur des animaux avant cette date. Les substances venues sur le marché après cette date ne peuvent pas avoir été testées sur animaux. Toutefois, ni nous ni les fabricants mentionnés sur la liste positive ne pouvons empêcher qu'une substance synthétique qui était déjà sur le marché avant le 1.1.1979, ou une matière première naturelle ou comestible a été et est testée encore plus tard, après la date terme du 1.1.1979, par des tiers dans l'expérimentation animale. Dans la mesure où elles n'ont aucun rapport avec l'entreprise concernée, il est donc permis aux fabricants figurant sur la liste positive de continuer à utiliser la substance concernée.
   c) aucune matière première n'est employée dont l'obtention est liée à des mauvais traitements sur les animaux (p. ex. bile d'ours) ou à l'extermination (p. ex. musc, huile de tortue) ou pour laquelle les animaux sont tués exprès (p. ex. cochenille, poudre de soie). Les matières premières obtenues d'animaux morts ne doivent pas être employées (les entreprises qui sont marquées d'un * sur la liste DTSchB/IHTK ne remplissent actuellement pas encore cette modification de la directive). Les matières premières d'animaux vivants (p. ex. lait, jaune d'œuf, lanoline, cire d'abeille, miel, etc.) doivent provenir de préférence d'élevage écologique conformément à l'ordonnance bio CE,
   d) il n'existe aucune dépendance économique à d'autres entreprises qui réalisent des expériences sur animaux ou qui en donnent l'ordre (p. ex. industrie pharmaceutique).
2) Remise d'une liste détaillée des matières premières avec indication du fournisseur.
3) Indication complète des ingrédients de tous les produits sur l'emballage respectif ou dans les catalogues.
4) Si un fabricant faisait volontairement de fausses indications, il serait passible d'une pénalité conventionnelle pouvant aller jusqu'à 10 000 euros.

• Liste d'entreprises DTSchB/IHTK: www.tierschutzbund.de/00751.html
• Directives DTSchB/IHTK: www.tierschutzbund.de/00754.html

HCS
(Humane Cosmetic Standard):

1. Ne réaliser ni maintenant ni à l'avenir des expériences sur animaux, ni donner l'ordre d'en réaliser ni y participer, peu importe qu'il s'agisse de préparations ou d'ingrédients ou de produits finaux.
2. N'acheter aucun ingrédient, aucune combinaison d'ingrédients ni produits de fournisseurs ou de fabricants qui réalisent des expériences sur animaux pour les obtenir, qui en donnent l'ordre ou qui y ont participé, et ce à partir de la date terme fixée par l'entreprise (à partir de laquelle l'entreprise peut être reprise sur la liste HCS).
3. L'entreprise doit réaliser un système de contrôle sur la chaîne de livraison, cela signifie que l'entreprise doit demander des garanties écrites de ce que les fabricants et les fournisseurs satisfassent aux critères du HCS et ce en permanence.

• Liste des entreprises HCS: www.kosmethik.at/kosmethik_6.asp
• Directives HCS: www.kosmetik-ohne-tierversuche.ch/downloads/labels/hcs_kriterien_en.pdf

Sigle du droit des animaux (uniquement le sigle d'or!): Conditions d'utilisation du sigle d'or:

4.1.2.1. Aucune expérience n'a été réalisée sur des animaux pour l'élaboration et la fabrication du produit à distinguer.

4.1.2.2. Le terme d'expérience sur animaux est déterminé selon la loi fédérale du 9 mars 1978 sur la protection des animaux: *«On entend par expérience sur les animaux toute intervention au cours de laquelle des animaux vivants sont utilisés pour vérifier une hypothèse scientifique, obtenir des informations, obtenir ou examiner une substance ou vérifier les effets d'une mesure déterminée sur l'animal ainsi que l'utilisation d'animaux à des fins de recherche expérimentale sur le comportement.»* (art. 12, LPA ; RS 445)

4.1.2.3. Les conditions selon le point 4.1.2.1 sont également valables pour toutes les matières premières employées d'un fournisseur direct; si celui-ci est une entreprise commerciale, le chiffre 4.1.2.1. s'applique par analogie à son sous-traitant.

4.1.2.4. Les produits à distinguer ne contiennent aucune matière première ayant été testée sur animaux après le 1.1.1979.

4.1.2.5. Les produits à distinguer ne contiennent aucune matière première animale ayant été obtenue de manière contraire à la protection des animaux.

4.1.2.6. L'association peut charger un institut scientifique si possible indépendant des tâches suivantes:

a) conseil et information en ce qui concerne des méthodes de remplacement sans expériences sur animaux et/ou des résultats de tests.

b) réalisation d'examens avec des méthodes sans expériences sur animaux.

c) estimation des résultats d'expériences soumis.

• Le logo du droit des animaux n'est malheureusement pas accessible en ligne actuellement

Les animaux de laboratoire végètent serrés les uns contre les autres dans de minuscules cages sans possibilités d'occupation

Photo: SHAC

Expériences sur les animaux pour les ingrédients chimiques de produits cosmétiques, ménagers et nettoyants

Pour chaque composant chimique individuel des produits cosmétiques, ménagers et nettoyants, une série d'expériences sur animaux est ou a été réalisée, des soi-disant contrôles de tolérance. Ce sont des expériences sur animaux extrêmement cruelles et douloureuses. Nous listons ci-après une sélection de ces expériences sur animaux y compris une brève explication:

Toxicité aiguë lors d'un emploi unique, pris par voie orale

La substance testée est pompée au moyen d'une sonde dans l'estomac de rats ou de souris. Selon la nature et la quantité de la substance administrée, les animaux subissent pendant des heures des convulsions et de fortes douleurs, ils souffrent de diarrhée, de fièvre, de frissons ou de paralysies.

Toxicité aiguë lors d'un emploi unique, pris par voie sous-cutanée

On applique généralement à des lapins la substance à contrôler, sur une peau tondue, partiellement égratignée. Cela produit souvent des irritations cutanées qui entraînent des inflammations et des eczémas douloureux.

Toxicité chronique lors d'applications répétées

La substance testée est pompée au moyen d'une sonde dans l'estomac de rongeurs ou de chiens ou sur la peau tondue, partiellement égratignée. La substance est administrée à ces animaux de laboratoire régulièrement pendant plusieurs semaines, voire jusqu'à 12 mois. Ces expériences conduisent aux effets douloureux susmentionnés, et ce pendant un laps de temps très long.

Irritation des yeux et des muqueuses (test de Draize)

La substance testée est instillée dans les yeux de lapins et parfois on les frotte pour la faire pénétrer. Ensuite, le déve-

Photo: SHAC

Prise de sang pour examiner si la substance de test toxique est parvenue jusque dans le sang

Photo: SHAC

La peau est tendue et généralement égratignée pour faire ensuite pénétrer la substance testée dans les plaies

Photo: PETA

Le test de Draize cause des inflammations, des démangeaisons allant parfois jusqu'à la perte de l'oeil

Photo: SHAC

Les animaux de laboratoire ne peuvent ni gratter ni lécher leurs plaies douloureusement enflammées

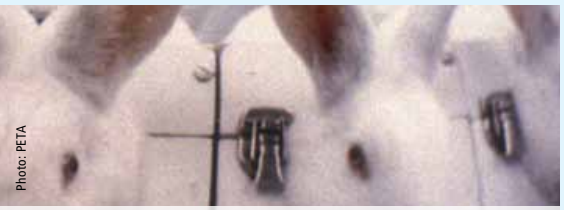
Photo: PETA

Support typique pour les lapins subissant le test de Draize et d'autres expériences cruelles

loppement des lésions oculaires est observée pendant une période prolongée. *(Les lapins ne sécrètent pratiquement pas de liquide lacrymal, c'est pourquoi la substance reste dans les yeux dans une concentration pratiquement totale pendant au moins 24 heures.)* Selon la nature et la quantité de la substance testée, ceci entraîne des inflammations importantes de la conjonctive et des irritations douloureuses jusqu'à la destruction totale de l'œil.

Test d'allergie cutanée (test de sensibilisation de la peau)

On injecte à des cochons d'Inde la substance testée dans la peau, pour stimuler le système immunitaire des animaux. Si la substance testée déclenche des réactions allergiques lors d'un contact répété, cela produit des inflammations cutanées douloureuses.

Test d'absorption (test d'absorption de la peau)

La substance testée est appliquée sur la peau de rats. Les animaux sont ensuite gardés isolés dans des cages dites métaboliques. Ensuite, des échantillons d'urine, de crottes et souvent aussi de sang sont examinés pour voir si la substance testée y est présente. Les animaux de laboratoire peuvent souffrir de toutes les maladies et de tous les symptômes d'intoxication qui sont déclenchés par la grande quantité de la substance testée.

Lésions du patrimoine génétique

La substance testée est injectée à des hamsters, des souris ou des rats. Peu après, les animaux sont tués pour examiner leurs cellules afin de constater des altérations du patrimoine génétique (ADN).

Effet cancérigène

La substance testée est administrée à des rats ou des souris. Ensuite on examine si les animaux développent des tumeurs.

Lésions de la progéniture (tératogénie)

La substance est administrée à des lapines ou des rates portantes. Les animaux sont tués à différents moments de la gestation pour évaluer si la substance porte atteinte à la mère et/ou influence le développement normal de la progéniture. Ces tests peuvent entraîner des malformations ou des morts-nés.

Effet dommageable de la lumière du soleil (phototoxicité)

La substance testée est injectée dans la peau de cochons d'Inde ou de rats. Ensuite les animaux sont placés pendant une période prolongée dans d'étroits tuyaux en plastique *(tellement étroits qu'ils ne peuvent pas bouger)* et irradiés de lumière UV.

Test LD50 (dose létale = mortelle chez 50 pour cent des animaux)

A un groupe, généralement de rats ou de souris, on pompe dans l'estomac une très grande quantité de la substance testée, ou on la mélange à la nourriture, on l'applique sur la peau ou la fait inhaler aux animaux. Sur plusieurs jours on documente comment ces animaux subissent des convulsions, des paralysies, des lésions des organes et bien d'autres choses encore, pour enfin mourir dans d'atroces souffrances. Ce test permet de constater à quelle dose la substance testée fait mourir la moitié des animaux.

Heureusement, ce test n'est plus que rarement réalisé dans toute sa cruauté pour les produits cosmétiques, ménagers et nettoyants.

Une exception est constituée par le Botox *(voir article séparé dans ce numéro d'«Albatros»)*, pour lequel environ 300 000 animaux doivent mourir dans d'atroces souffrances.

Remarque: Dans beaucoup de ces expériences, les animaux sont vissés ou fixés dans des châssis ou bien ils sont enveloppés notamment pour les empêcher de lécher ou de gratter leurs douloureuses plaies. En plus des douleurs, ceci occasionne un stress psychique massif aux animaux.

- Cette énumération a pu être établir avec l'aimable soutien des organisations Ärzte gegen Tierversuche e.V. **(http://aerzte-gegen-tierversuche.de)** et Menschen für Tierrechte e.V. **(http://tierrechte.de)**.

Au moyen de procédures de test automatisées, la toxicité d'une substance peut être examinée de manière rapide, avantageuse et fiable

Procédures de test in vitro

Exemples sans expériences sur animaux* dans le domaine des essais de tolérance de produits cosmétiques

Photo: Fotolia.com/Caleb Foster

Toxicité aiguë

A l'aide de cultures cellulaires humaines ou d'autres mammifères, la toxicité de produits cosmétiques et d'autres produits chimiques peut être examinée. Les cellules réagissent de manière très sensible et meurent lors d'adjonction de substances toxiques.

Test d'irritation cutanée

La substance est examinée sur de la peau humaine isolée ou des cultures de cellules cutanées humaines. Différents systèmes de test, comme p. ex. le test EPISKIN, sont disponibles dans le commerce.

Irritation des yeux et des muqueuses (test de Draize)

Dans le test HET-CAM, la peau qui se trouve directement sous la coquille d'un œuf de poule fécondé, qui contient des veines et des artères, mais pas de nerfs, est employée. La substance à tester est instillée sur la peau et la réaction observée.

Lésion du patrimoine génétique (test de mutagénèse)

Dans le test Ames (test de mutation avec des bactéries) on profite du fait que le patrimoine génétique de tous les êtres vivants est en principe structuré de la même façon. Les modifications du patrimoine génétique peuvent être examinées aussi dans des cultures cellulaires permanentes (immortelles) de mammifères.

Effet dommageable de la lumière du soleil (phototoxicité)

Le test de rouge neutre 3T3 repose sur le principe que des cellules d'une ligne déterminée permanente de cellules murines ne sont plus en mesure, après adjonction d'une substance nocive et un rayonnement à la lumière UV, d'absorber un colorant rouge.

Effet nocif sur la fertilité ou le germe (tératogénie)

Il existe de nombreux tests in vitro, par exemple avec des embryons isolés de souris, rats ou lapins (embryoculture), avec des lignes de cellules murines immortelles (test de cellule souche embryonnaire) ou avec des cellules d'embryons de souris (Limb Bud Micromass-Test).

Propriétés cancérigènes (cancérogénicité)

Pour le test dit de transformation, des cultures cellulaires d'embryons de hamster ou des lignes de cellules murines sont employées. Des cellules du foie et de la peau humaines conviennent aussi.

* *Nous sommes conscients de ce que certaines de ces procédures de test ne peuvent représenter que des solutions intermédiaires, car on emploie toujours pour ces tests des produits animaux ou des parties d'animaux tués. Nous préconisons toutefois ces procédures de test comme des solutions intermédiaires, car ces procédures conduisent très clairement à une quantité considérablement moindre de souffrances animales. Le but doit être clair, toutefois, de renoncer entièrement à des animaux ou parties d'animaux.*

• Ces informations nous ont été aimablement fournies par l'organisation Ärzte gegen Tierversuche e.V. **(http://aerzte-gegen-tierversuche.de)**.

Photo: Fotolia.com/kristian sekulic

On examine au microscope si la substance ajoutée conduit à une réaction dans les cultures cellulaires

Photo: Fotolia.com/JB

Une substance de test est ajoutée à des cellules développées dans une plaque de microtitre

Photo: CA AVS

Un modèle de peau tridimensionnel est arrosé de liquide nourricier

Photo: stockphotos.com/datamodeller

Les données obtenues sont saisies dans le PC et analysées

SALUT LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Aujourd'hui je vais vous parler un peu des vaches ou autrement dit des bovins, car les vaches appartiennent à la famille des bovins. Le bovin est considéré par nous les humains comme faisant partie des espèces appelées animaux de rapport. Mais ce mot ne me plaît pas du tout. Vous ne trouvez pas affreux, vous aussi, que des animaux soient élevés et nommés d'après leur rapport? Finalement, les animaux sont des êtres vivants comme nous, et ils ont aussi des sentiments comme les humains. Les catégoriser simplement d'après leur utilité, c'est inhumain, c'est extrêmement méchant! Mais maintenant, chers enfants et adolescents, préparez-vous à faire un tour dans le monde des bovins.

Salutations beuglantes
Bien à vous Souricette

Photo: pixelio.de/Nussjeck

Quelle vache est-elle la plus belle? Celle-ci sans cornes …

Photo: pixelio.de/Rainer Sturm

… ou celle-ci avec cornes? D'ailleurs, les bovins avec cornes se portent aussi beaucoup mieux

Les bœufs
Les habitants bonnes pâtes du pré d'à côté

Les bovins existent depuis bien longtemps. A l'origine, ils vivaient, comme naturellement tous les animaux, en liberté dans la nature sauvage. Toutefois, les ancêtres des bovins actuels, les bovins sauvages d'origine, ont déjà été exterminés par les hommes au XVIIe siècle. Sinon, tous les bovins sauvages en liberté sont encore menacés.

Les jeunes bovins sont appelés veaux. Aussitôt qu'ils sont adultes, on appelle les bovins femelles des vaches et les mâles des taureaux. Les bovins apprécient de brouter sur une immense prairie. Les bovins s'adaptent très bien à leur environnement, ils sont assez modestes et très bonnes pâtes. Il faut juste faire un peu attention lorsqu'on rencontre une maman vache avec son veau. Alors, l'instinct maternel s'éveille naturellement aussi chez la vache, et elle défend son petit.

Le pelage des bovins est généralement dans des tons de gris, brun ou noir. Les bovins sont de purs herbivores et ruminants.

Les cornes – les antennes des bovins

Tous les bovins ont des cornes. Les cornes des femelles sont un peu plus petites et plus fines que celles des mâles. Malheureusement, une nouvelle forme de mauvais traitements envers les animaux s'est établie dans les années 70 du siècle dernier. Afin de pouvoir entasser les bovins dans des étables encore plus étroites, on leur brûle ou leur scie les cornes, tout simplement. Et cela, généralement lorsqu'ils sont encore jeunes et sans les avoir anesthésiés auparavant.

Mais les cornes sont extrêmement importantes pour les bovins! On reconnaît aussi la plupart du temps aux cornes p. ex. comment se porte le bovin. De même, ce sont des «antennes» importantes pour les bovins. Les cornes sont «vivantes», elles sont irriguées par le sang et ont beaucoup de fines fibres nerveuses. Vous pouvez en tout cas être sûrs que la nature n'aurait pas donné de cornes aux bovins si celles-ci n'étaient pas si importantes. Mais il y

Photo: pixelio.de/Jörg Friedrich

De nombreux bovins sont attachés presque toute leur vie à l'étable. C'est horrible pour ces animaux!

Photo: pixelio.de/Stephan Kaufgert

Ces bovins se sentent beaucoup plus à l'aise qu'en captivité permanente

Photo: pixelio.de/Bildpixel

Les veaux sont généralement privés très tôt de leur mère, juste pour que les humains puissent avoir tout le lait pour eux!

Photo: pixelio.de/Gabriele Weber

Les «taureaux de combat» sont également des bovins. Les taureaux paisibles sont tourmentés de manière très cruelle pour qu'ils soient méchants dans l'arène de la corrida

Photo: pixelio.de/Gerd Pfaff

Le lait est important pour les veaux – et ils aiment naturellement beaucoup mieux être avec leur mère

a des gens qui mentent effrontément et prétendent que les bovins n'ont pas besoin de cornes et qu'il faut les leur couper pour qu'ils ne se blessent pas mutuellement. Mais ils se blessent généralement uniquement lorsqu'on les entasse dans des étables beaucoup trop petites.

Comment la maladie de la vache folle est arrivée chez ces paisibles herbivores

Comme on l'a dit plus haut, les bovins sont des herbivores et font partie du groupe des ruminants. Leur nourriture traverse quatre estomacs différents! Cela les aide à mieux digérer la nourriture. Les bovins font, en mangeant et en ruminant, environ 30 000 mouvements masticatoires par jour. Et lorsqu'il fait chaud, ils boivent jusqu'à 180 litres d'eau, en une minute même jusqu'à 25 litres.

Comme certains fermiers moins bons ont donné à manger aux bovins des déchets d'abattoir et autres produits animaux, toujours plus de bovins sont tombés malades. Ils ont contracté l'ESB. Vous connaissez peut-être cela sous le nom de maladie de la vache folle. C'est pourquoi de très nombreux bovins ont été tout simplement abattus et incinérés, bien que ce ne fût absolument pas leur faute!

Beaucoup de liberté et ce, avec la mère

Les veaux sont le plus heureux près de leur mère. C'est pourquoi les bons fermiers laissent grandir les bébés vaches auprès de leurs mères. C'est ce qu'on appelle l'élevage avec la mère. Lors de cet élevage, les petits reçoivent aussi du lait. En revanche, dans d'autres formes d'élevage, on les en prive souvent. Alors que les vaches produisent leur lait pour leurs enfants en fin de compte. Ce que beaucoup ne savent pas: si l'on ne fécondait pas continuellement les vaches (les rendre portantes) pour qu'elles aient un petit, elles ne donneraient plus de lait.

Pour les bovins, comme pour la plupart des animaux, il est extrêmement important qu'ils puissent souvent bouger et aller en plein air chaque jour pendant longtemps, et ce toute l'année. Les bovins supportent très bien le froid, sauf quand ils doivent rester couchés sur des sols froids. Ce qu'il leur faut donc absolument en hiver, c'est un endroit sec et chaud où se coucher. Celui-ci devrait être également, lorsque les bovins ne peuvent pas rentrer à l'étable, à l'abri du vent et des intempéries.

Il est important en outre que les bovins aient toujours accès à de l'eau fraîche et à de la nourriture.

Que peux-tu faire pour les bovins?

Pour qu'on n'élève pas toujours plus de bovins et qu'on ne les entasse pas dans des étables souvent beaucoup trop petites, tu devrais réfléchir à ta consommation de viande et de lait.

Tu n'as certainement pas besoin de consommer ces produits tous les jours? Ainsi tu ferais une grande joie aux bovins.

En plus, tu aides aussi l'environnement. Pour des troupeaux de bovins, des forêts tropicales entières sont déboisées, l'élevage bovin est responsable du plus grand gaspillage et de la plus grande salissure d'eau et il est également en grande partie responsable du trou dans la couche d'ozone.

J'espère naturellement aussi beaucoup que tu n'iras jamais assister à l'une de ces horribles corridas.

Tu trouveras ici tout ce que tu peux encore faire pour les animaux: **www.agstg.ch/Kids-Teens**

Photo: pixelio.de/Rainer Sturm

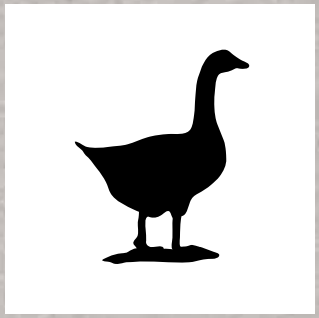

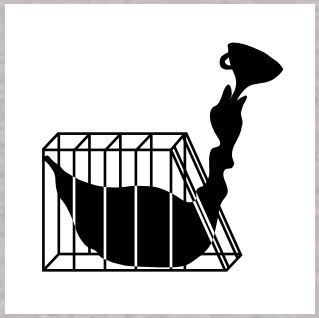

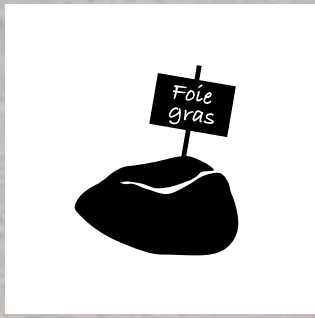

M

AGISSONS POUR LE «RESPECT DES ANIMAUX»:

STOP À LA VENTE DE FOIE GRAS À LA MIGROS!

Migros met en avant depuis plusieurs années un aspect «éthique» de son offre de produits, à grands coups de campagnes de pub. Cette entreprise n'hésite pas à affirmer qu'**«en achetant à Migros, les clients peuvent être sûrs que leurs produits ont été élaborés dans le respect de l'homme, des animaux et du label spécifique (...)».**

Le foie gras est un exemple extrême de la souffrance infligée aux animaux dans le but de produire des aliments non vitaux: ils sont reproduits, triés selon le sexe, tués ou gavés, abattus s'ils ne sont pas morts durant le gavage. On est loin du «respect des animaux», il s'agit au contraire d'une vie d'emprisonnement misérable.

Ces oiseaux ont le droit de vivre une vie la meilleure possible, comme tous les animaux, humains et non humains. **Cette campagne demande à Migros de cesser la vente du foie gras, un produit issu de la cruauté envers les animaux et dont la production est à ce titre interdite en Suisse.**

Vous aussi vous pouvez y contribuer en envoyant la carte de protestation jointe à ce numéro d'*Albatros,* en contactant directement la Migros, ou en participant aux actions de la campagne.

Infos et soutien: www.migras.ch

ASSOCIATION «MIGROS SANS FOIE GRAS»
Case postale 96, 1001 Lausanne, www.migras.ch

Chaque année en France, 80 millions de canetons naissent pour le foie gras.

Leur orifice génital est retourné pour différencier les mâles des femelles.

Seuls les mâles sont gavés. Les femelles sont généralement gazées ou broyées.

Les canards sont en semi-liberté de leur 40e à leur 80e jour.

Puis ils sont enfermés, pour 87% d'entre eux en cages de batterie.

Ils ne peuvent ni se lever, ni se retourner, ni étendre leurs ailes.

Pendant 12 jours, ils sont gavés au moyen d'un tube de métal de 25 cm.

La suralimentation forcée provoque des blessures et des maladies.

1 million de canards meurent chaque année en période de gavage.

À l'abattoir, ils sont étourdis par électrochoc puis égorgés.

On extrait de leur cadavre un foie stéatosé de 6 à 10 fois sa taille normale.

Le foie gras...

1 foie gras acheté = 1 canard gavé

Refusez le foie gras!

www.stopgavage.com - www.L214.com

… à toutes les donatrices et à tous les donateurs!

Nous sommes toujours dans l'incertitude quant à la question de savoir si nous devons remercier quand même pour les dons reçus, surtout quand ils sont d'une certaine importance, même si la case «remercier» n'a pas été marquée d'une croix.

Afin de vous témoigner, chères donatrices, chers donateurs, l'estime que nous portons à votre précieuse contribution tout en économisant des frais de port et d'administration (vous préférez certainement que nous employions l'argent pour les animaux), nous avons opté pour la voie d'un remerciement général dans «Albatros»:

Grâce à votre soutien moral et financier, nous pouvons nous engager pour les animaux! Chaque contribution est la bienvenue et nous donne ce signal: Continuez le combat, vous n'êtes pas seuls!

Si vous souhaitez un remerciement personnalisé, nous continuerons bien entendu à vous le faire parvenir. Il vous suffit de cocher pour cela la case correspondante sur le bulletin de versement ou en cas de paiements en ligne, veuillez l'indiquer sous «Messages».

«Merci de tout cœur pour votre soutien!»

Photo: pixelio.de/Ute Bu

… et cela continue!

Activistes recherchés pour les stands d'information

La nouvelle saison va bientôt commencer avec des stands d'information pour l'abolition de toutes les expériences sur animaux. Ces stands sont très importants pour atteindre un public plus large, auprès duquel nous pouvons toujours placer quelques réflexions sur l'expérimentation animale.

Nous utilisons nos stands d'information généralement pour l'information de la population. Nous n'en abusons pas pour acquérir le plus grand nombre possible de nouveaux donateurs. **Pour nos stands d'information, nous recherchons encore des activistes qui prendront un, deux jours ou davantage (le plus souvent le samedi) pour s'engager activement en faveur des animaux.**

En cas d'intérêt ou pour toute question, veuillez vous adresser par e-mail à: aktiv@agstg.ch ou par téléphone à Andreas Item (081 630 25 22).

Nous serions heureux de pouvoir vous accueillir personnellement, vous aussi, à un stand d'information.

Vous trouverez les dates actuelles sur notre site Internet, sous: **www.agstg.ch/Aktionen/informationstande.html**

La CA*AVS* sur Facebook

Participez et devenez un ami

Les réseaux basés sur l'Internet transforment la communication. Facebook est l'une des plates-formes de réseautage social les plus appréciées pour les échanges avec des amis, des membres de la famille et des personnes partageant nos idées. Il élargit les possibilités de s'engager activement pour les animaux ou de diffuser et recevoir des informations sur les activités relatives aux droits des animaux. C'est pourquoi la CA*AVS* est également représentée sur Facebook.

Nous souhaitons ainsi obtenir une plus large interconnexion des antivivisectionnistes et espérons pouvoir enthousiasmer ainsi de nombreuses nouvelles personnes pour un monde sans expériences sur les animaux.

Cliquez simplement sur le lien suivant et devenez un ami de la CA*AVS*: **www.facebook.com/pages/AGSTG-Aktionsgemeinschaft-Schweizer-Tierversuchsgegner/174411516341**

Nous continuerons bien entendu de diffuser des informations et des appels d'actualité par le biais de notre lettre circulaire *(inscription sous www.agstg.ch ou par e-mail en indiquant le nom et l'adresse e-mail à aktiv@agstg.ch).*

Photo: Herbi Ditl

Protestation silencieuse

Pour une Migros sans foie gras!

Le 23 décembre 2009, nous avons participé à la protestation silencieuse vis-à-vis du siège principal de la Migros, Limmatstrasse à Zurich. Cette protestation silencieuse avait lieu dans le cadre d'une campagne nationale. Cette campagne exige que la Migros stoppe enfin dans ses succursales (essentiellement encore romandes) la vente de foie gras.

Action éclair

Des porcs sauvés d'une mort atroce

29 porcs devaient être enterrés vivants dans la vallée de l'Ötz au Tyrol. Un groupe devait étouffer sous les masses de neige, un deuxième groupe être enterrés seulement jusqu'à la tête, pour mourir de froid. Et pour quoi faire? On voulait en apprendre davantage sur la mort des victimes d'avalanches.

En 24 heures, l'annonce de ces expériences sur des animaux a fait le tour du monde. Des centaines d'antivivisectionnistes et d'organisations de protection animale ont organisé spontanément des protestations contre ces expériences. Les médias ont été très nombreux à faire état de ces expériences. Les véritables spécialistes, le sauvetage de montagne autrichien (comparable à notre Rega) se sont également distancés des expériences, car ils n'y voyaient aucune utilité pour les humains.

Le responsable de l'étude, Peter Paal, a reçu plus de 30 000 e-mails de protestation. De nombreuses personnes ont fait spontanément une manifestation de protestation ou se sont rendues sur le lieu du crime.

Les expériences ont fini par être interrompues. Malheureusement, seuls 19 porcs ont pu encore être sauvés, et l'Association tyrolienne de protection des animaux leur permettra maintenant une fin de vie «heureuse».

Pour que les expériences ne soient pas reprises en secret, nous continuons de protester. Protestez, vous aussi, contre ces atrocités! Possibilités de protestation p. ex. sous **http://www.pig-vision.com/2010/01/15/rette-die-lawinenschweine/**

Lettres aux lecteurs

Vous, Josef Haas, professeur d'université, vous êtes membre d'une commission d'éthique. On a pu lire dans les médias que la commission d'éthique compétente pour les expériences sur animaux avait approuvé les expériences sur des porcs dans une avalanche.

A la critique générale exprimée sur l'autorisation de ces expériences sur des animaux, vous avez dit lors d'une interview pour le «Kurier»: «En plus des domaines juridiques, il s'agit aussi de savoir si quelque chose est digne de l'homme.»

Nous ne comprenons pas cette remarque. Qu'est-ce que cela signifie?

Trouvez-vous que les animaux sujets d'expériences sont traités de façon digne?

Nous ne pouvons qu'espérer dans ce cas que vous n'exigez pas de traitement humain pour les hommes.

Mais bien entendu, vous pouvez sans problème vous mettre à disposition vous-même pour des expériences humaines de ce genre.

Nous vous souhaitons une parfaite santé
La réd.

Vous, professeur Adriano Aguzzi, en tant que directeur de l'Institut de médecine neuropathologique à l'hôpital universitaire de Zurich, vous avez tenu quelques propos très douteux sur le thème de la vivisection dans l'émission «Arena» du 16 octobre 2009.

Vous avez dit en outre – et cela même deux fois – (par analogie) que les expériences sur animaux n'ont été à ce jour pratiquement d'aucune utilité. Il est certes évident que ce n'est pas ce que vous vouliez dire, mais: nous n'avons rien à ajouter à cette affirmation, nous disons seulement: vous avez raison!
Merci.
La réd.

Annexes à «Albatros»

Votre vote contre l'exploitation des animaux

A l'appui de réponses et de réactions d'entreprises, d'institutions et d'universités, nous apprenons souvent à quel point une protestation de citoyens peut être efficace.

Nous vous remercions vivement à cette occasion du grand nombre d'envois de la carte de protestation au FNS. Le FNS a déjà réagi plusieurs fois et s'est efforcé d'intervenir chez nous.

Soutenez donc aussi les campagnes au moyen des cartes de protestation jointes au présent numéro d'«Albatros» ainsi que notre campagne «Cosmétique sans vivisection» et contribuez ainsi activement à améliorer un petit peu le monde pour les animaux.

Un grand merci

La protection des animaux est trËËËs importante pour moi!

Presque autant que la protection de mon teint de jeune fille...!!